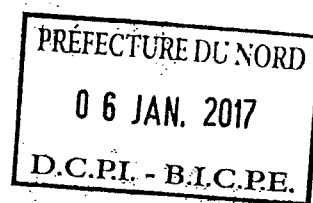


Département du NORD

PRÉFECTURE DU NORD

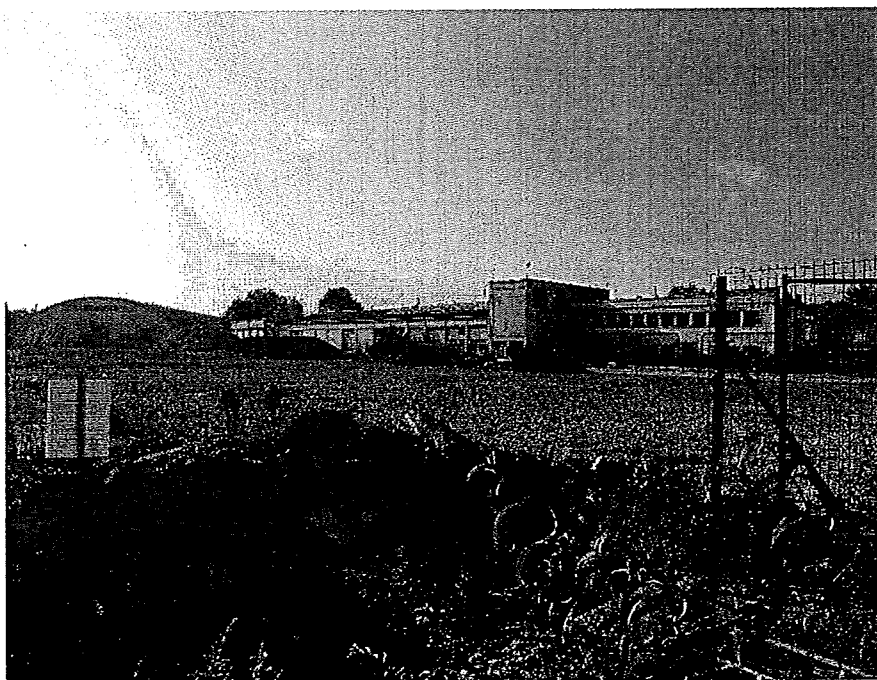


Ville de MOUVAUX

ENQUÊTE PUBLIQUE
portant sur la demande d'autorisation,
présentée par la société Baudelet,
d'exploiter une installation de tri et transit
de déchets, dangereux ou non dangereux,
d'activités économiques
ou en provenance des collectivités et déchèteries,
sur la commune de Mouvaux (59)

Rapport d'enquête publique

Ordonnance N° E16-000201/59



Projet soumis à enquête du 8 novembre au 8 décembre 2016

Commissaire-enquêteur : Colette MORICE

Enquête publique

du 8 novembre au 8 décembre 2016

N° E16-000201/59

**portant sur la demande d'autorisation,
présentée par la société Baudalet,
d'exploiter une installation de tri et transit de déchets,
dangereux ou non dangereux, d'activités économiques ou
en provenance des collectivités et déchèteries,
sur la commune de Mouvaux (59)**

présentée par la **Préfecture du Nord**
Direction de la Coordination des politiques interministérielles
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Colette Morice
Commissaire-enquêteur
désignée le **30 septembre 2016** par la Présidente du Tribunal Administratif de Lille

Arrêté préfectoral de la Préfecture du Nord en date du 18 octobre 2016 soumettant à enquête publique la demande d'autorisation présentée par la Société Baudalet, d'exploiter une installation de tri et de transit de déchets dangereux ou non dangereux, d'activités économiques en provenance des collectivités et déchèteries, sur la commune de Mouvaux (Nord)

SOMMAIRE

	Pages
Tableau des sigles et acronymes.....	4
1 - PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE.....	5
1.1. Préambule.....	5
1.2. Objet de l'enquête.....	5
1.3. Cadre juridique.....	6
1.4. Caractéristiques générales du projet soumis à enquête.....	7
1.5. Compatibilité avec les autres documents de planification.....	8
1.6. Étude d'impact et Étude de dangers.....	9
1.7. Avis de l'Autorité environnementale.....	10
2 – CONTEXTE ET ENJEUX.....	11
2.1. Contexte.....	11
2.2. Enjeux environnementaux.....	11
3 – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....	12
3.1. Désignation du Commissaire-enquêteur.....	12
3.2. Dossier d'enquête.....	12
3.3. Réunion et visite du site.....	15
3.4. Déroulement de l'enquête.....	18
3.5. Concertation préalable.....	19
3.6. Publicité de l'enquête et information du public.....	20
3.7. Climat de l'enquête.....	33
3.8. Clôture.....	34
3.9. Avis des conseils municipaux consultés.....	34
4 – OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	35
4.1. Relation comptable des observations.....	35
4.2. Traitement et notification des observations.....	35
4.3. Mémoire en réponse de la Société Baudalet et avis du Commissaire- enquêteur.....	35
ANNEXES.....	38
A1. Compte-rendu de la réunion de quartier du 27 avril 2016.....	40
A2. Parutions dans la presse de l'avis d'enquête.....	44
A3. Avis d'enquête.....	48
A4. Certificats d'affichage.....	50
A5. Bulletins municipaux de Mouvaux.....	52
A6. Articles de journaux régionaux.....	56
A7. Procès-verbal des observations.....	66

Sigles et acronymes

AE	Autorité Environnementale
COV	Composé Organique Volatil
DDAE	Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ERS	Evaluation des Risques Sanitaires
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IED	Industrial Emissions Directive
INERIS	Institut National Environnement Industriel et Risques
MEL	Métropole Européenne de Lille
PEDMA	Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère
PREDIS	Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux et des déchets de soins à risques
RD	Route Départementale
RIA	Robinet Incendie Armé
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDDU	Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Énergie
VHU	Véhicule Hors d'Usage
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté

1 - PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE

1.1. Préambule

Le groupe Baudalet Environnement, PME régionale et familiale créée en 1920 dont le siège social est situé lieu-dit "Les Prairies" à Blaringhem (59173) souhaite créer une installation de tri et de transit de déchets dangereux ou non dangereux d'activités économiques ou en provenance des collectivités et déchèteries à Mouvaux (59), rue de Verdun.

Le cœur d'activité de Baudalet Environnement est la collecte, le traitement et la valorisation des déchets. Celle-ci est organisée en 3 pôles certifiés ISO 9001 (Qualité) et ISO 14001 (Environnement) :

- le pôle Déchets,
- le pôle Ferrailles et métaux,
- le pôle Matériaux (traitement des terres et sédiments pollués)

(Site Internet de l'entreprise : <http://www.baudalet-environnement.fr>).

Elle traite environ 700 000 tonnes de matières par an, emploie environ 340 personnes et dispose d'un grand centre de traitement à Blaringhem (Pas-de-Calais) alimenté par un réseau de collecte et de pré-tri de produits et matériaux à recycler à Hazebrouck, Croix, Santes, Dunkerque, Calais et Bailleul.

Le Dossier de demande d'autorisation pour la création d'un nouveau site à Mouvaux a été déposé en Préfecture du Nord le 7 juin 2016 et complété le 9 septembre 2016.

1.2. Objet de l'enquête

L'enquête publique a pour objet la demande d'autorisation de la société Baudalet Environnement pour la création de cette installation de tri et transit de déchets dangereux ou non dangereux au niveau du Parc d'activités des Peupliers à Mouvaux.

Un certain nombre des activités principales prévues sous soumises à **autorisation** au titre des rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

N°Rubrique	Intitulé de la rubrique
2713-1	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. La surface étant supérieure ou égale à 1 000 m ²
2710-2-a	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets. collecte de déchets non dangereux : le volume de déchets susceptibles d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 600 m ³
2717	Installations de transit, regroupement ou tri de déchets contenant des substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R. 511-10, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719 et 2793. La quantité des substances ou mélanges dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieures

	ou égales aux seuils A des rubriques d'emploi ou de stockage de ces substances ou mélanges ;
2718-1	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du Code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793. La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 tonne ;
2790-1	Installations de traitement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R. 511-10, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2770 et 2793. Déchets destinés à être traités contenant des substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R. 511-10 ;
2790-2	Installations de traitement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R. 511-10, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2770 et 2793. Déchets destinés à être traités ne contenant pas de substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R. 511-10 ;
3550	Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte.

Certaines activités sont soumises à enregistrement au titre de la rubrique n°2712-b et à déclaration au titre des rubriques n°2711-2, 2791-2 et 2795-b.

D'après le site " <http://www.risquesmajeurs.fr>" :

*"Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), en France, est une installation exploitée ou détenue par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peut présenter des **dangers** ou des **inconvenients** pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments."*

Dans le but de **minimiser les risques** relatifs à ces installations, la loi définit les procédures relatives à ces installations classées pour la protection de l'environnement.

La nomenclature ICPE est le document de référence qui classe les installations ou activités, selon les risques et inconvenients qu'elles présentent, sous le régime :

- de Déclaration (D), parfois soumises à un contrôle périodique (DC),
- d'Enregistrement (E),
- ou d'Autorisation (A), parfois assortie de Servitudes (AS), en fonction de seuils définis par décret.

Articles R 511-9 et R 511-10 du Code de l'environnement.

1.3. Cadre juridique

Le Code de l'Environnement précise dans son article L.512-2 du Livre V que les autorisations en matière d'installations classées ne peuvent être délivrées qu'après enquête publique.

L'enquête publique est régie par le chapitre III du Titre II du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement (articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-46).

Les articles R.512-14 et R.512-19 à R.512-27 du Code de l'Environnement précisent le déroulement de l'instruction de la demande d'autorisation dans laquelle s'inscrit l'enquête publique.

Les activités prévues sur le site de Mouvaux sont, de par leur nature, concernées par la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les ICPE sont définies dans le Code de l'Environnement, Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre 1^{er} de la partie législative.

La partie réglementaire du Livre V présente la nomenclature des ICPE. Celles-ci sont soumises à autorisation, enregistrement, déclaration selon la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter leur exploitation.

Le rayon d'affichage minimum autour de l'installation à respecter pour l'enquête publique en kilomètres est défini par la nomenclature en fonction des caractéristiques de l'installation envisagée. Celui-ci est de **3 km** en raison de la rubrique 3550 : *Stockage temporaire de déchets dangereux*. Il englobe donc **11 communes** : le territoire communal de Mouvaux en totalité, une importante partie des territoires communaux de Tourcoing et Bondues et dans une moindre mesure, Wattrelos et Roubaix, à l'est, Wasquehal et Marcq-en-Barœul au sud, Linselles et Roncq au Nord-ouest. Les territoires communaux de Neuville-en-Ferrain et Croix sont très peu impactés.

1.4. Caractéristiques générales du projet soumis à enquête

Le projet de la Société Baudalet Environnement concerne l'implantation d'un nouveau point de collecte et de pré-tri de déchets s'intégrant dans son réseau régional.

Quatre activités principales sont prévues sur le site de Mouvaux :

- la mise en place d'un comptoir d'achat de ferrailles et de métaux, d'une capacité de réception annuelle maximale de 15 000 tonnes,
- l'exploitation d'un centre Véhicule Hors d'Usage (VHU). La capacité de dépollution de VHU sera d'environ 1 300 VHU par an (soit 5 véhicules par jour),
- l'aménagement d'une plateforme de regroupement et de démantèlement de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). La capacité de transit de DEEE sera d'environ 2000 tonnes par an avec une activité de démantèlement à hauteur de 5 tonnes par jour.
- La création d'une station de regroupement et de transit de déchets spéciaux. La quantité de déchets en transit stockés sur le site sera au maximum de 550 tonnes.

A noter que les activités de comptoir d'achat de ferrailles et métaux et de dépollution de VHU seront supprimées du site Baudalet Métaux de Croix et déplacées à Mouvaux.

Le projet est situé sur les parcelles n°6, 81, 89, 209, 204p, 211 et 213 de la section AN du Cadastre de Mouvaux, soit une superficie de 14 536 m².
Il est localisé rue Jean Bart, dans la zone d'activité des Peupliers à Mouvaux, à proximité du boulevard Albert Einstein (RD 170).

- Permis de construire

Baudelet Holding a déposé une demande de Permis de construire un site éco-tri le 14 juin 2016, demande complétée le 30 juillet 2016 à la mairie de Mouvaux. Celui-ci a été accordé par Eric Durand, mairie de Mouvaux, par arrêté, le 17 novembre 2016. L'article deux fait référence au Code de l'environnement, article L.512-2 qui stipule que *"si un permis de construire a été demandé, il peut être accordé mais ne peut être exécuté avant la clôture de l'enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1^{er} du présent code"*.

1.5. Compatibilité avec les autres documents de planification

- Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : le site se trouve en zone UGbn : zone d'activités existantes bénéficiant d'une situation privilégiée compte tenu des dessertes. Le projet est conforme au zonage du PLU et les activités envisagées seront compatibles avec le PLU. Selon le règlement de la zone, le projet prévoit que l'ensemble des activités du site seront couvertes (pas de dépôts de déchets à l'air libre).

L'indice « n » indique qu'il s'agit d'un secteur de pollution du sol à constructibilité limitée.

Le PLU est compatible avec le Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme (SDDU) de la Métropole lilloise approuvé le 6 décembre 2002 (SCoT en cours d'élaboration).

- Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE)** du Bassin Artois-Picardie 2016-2021 et le **SAGE** Marque/Deûle en cours d'élaboration. Dans la zone d'étude, les deux cours d'eau sont le bras mort du canal de Roubaix (embranchement de Tourcoing) à 910 m à l'est et le Canal de Roubaix à environ 1,6 km à l'est. Le SDAGE définit des objectifs de qualité des eaux de surface pour ces deux canaux. Il n'est pas prévu de rejet vers ces exutoires éloignés du site.

- Le **Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA)** du département du Nord approuvé en novembre 2011.

Le projet s'inscrit dans les objectifs du PEDMA du département du Nord car il a pour but la récupération de déchets au plus près des producteurs, le tri et leur reconditionnement afin d'optimiser leur valorisation.

- Le **Plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux et des déchets de soins à risques (PREDIS)** Nord Pas-de-Calais.

L'objectif général du PREDIS est une gestion raisonnée et responsable des déchets, en évitant un report des dépenses liées à leur élimination dans une optique de développement durable.

Le projet vise à s'inscrire dans les quatre principes généraux du PREDIS : principe d'autosuffisance, principe de proximité (récupération et gestion de déchets de la Métropole lilloise et de la région), principe de progrès et d'amélioration de l'environnement (prix Eco-Innovation en 2009), principe de développement de la connaissance des déchets (suivi de la nature et de la quantité des déchets sur le site).

- Le **Plan interdépartemental de Protection de l'Atmosphère (PPA) du Nord Pas-de-Calais** approuvé le 27 mars 2014 a vocation à réduire les pollutions de toutes sortes, dans la durée, afin de restaurer la qualité de l'air. Il vise en priorité la réduction des particules et des oxydes d'azote. Le **Schéma Régional Climat Air Énergie** approuvé le 20 novembre 2012 a pour objectif la lutte contre le réchauffement climatique en réduisant les gaz à effet de serre, les pollutions atmosphériques et la consommation d'énergie.

Les émissions atmosphériques seront très limitées sur le site et le projet sera, a priori, compatible avec le PPA et le SRCAE.

1.6. Étude d'impact et étude de dangers

- Étude d'impact

Celle-ci aborde de manière claire et détaillée les impacts du projet sur le site et son environnement. S'agissant d'une friche industrielle très dégradée, les principaux impacts sont :

- la **gestion de l'eau** : consommation d'eau potable estimée à 1060 m³ par an, gestion séparative des effluents générés : eaux de lavage des contenants récupérées dans une cuve et éliminés dans la filière appropriée, eaux-vannes envoyées dans le réseau d'assainissement communautaire, eaux pluviales des toitures et voiries récupérées dans un bassin de 504 m³ équipé d'un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le réseau communautaire vers la station d'épuration de Wattrelos,

- le **paysage** : celui-ci est de qualité médiocre sur le site, la plupart des bâtiments ont été détruits, un seul bâtiment a été conservé en limite de propriété afin de réduire l'impact du projet sur les riverains de la rue de Verdun au nord-ouest. Le futur bâtiment devrait être qualitatif et recouvert d'un bardage bois pour favoriser son insertion dans le site. Au vu de la pollution résiduelle du sol et du risque potentiel présenté par les futures activités, la majeure partie de la parcelle sera recouverte d'une dalle étanche, néanmoins deux petits espaces verts sont prévus en limite de la rue de Verdun et en fond de parcelle au sud.

- les **déplacements** : les activités engendreront un trafic routier estimé au maximum à 111 véhicules par jour (80 véhicules légers et 31 poids lourds) susceptible de provoquer des nuisances sonores pour les riverains. Cependant la décision de fermer l'accès par la rue de Verdun et de créer un accès par le boulevard Einstein permettra de réduire cet impact.

- la **santé et l'environnement** : les principales nuisances seront occasionnées par les rejets atmosphériques du broyeur des emballages vides souillés et ceux des

déplacements des véhicules. Des mesures acoustiques ont été réalisées avant l'implantation des activités (bruit ambiant actuel) et une modélisation simulant les sources de bruit provenant des futures activités (pelle de manutention pour les ferrailles et métaux, compresseur, chariots-élévateurs, broyeur, trafic camion). Il ne devrait pas y avoir de dépassement des valeurs réglementaires en limite de propriété ou des émergences réglementaires. En mesure préventive, l'activité ferrailles et métaux sera réalisée sous couvert (bâtiment ouvert sur une façade en direction de la zone d'activités) et les autres activités (tri-transit de déchets spéciaux, traitement des VHU) se feront également à l'intérieur des bâtiments.

- **Évaluation des risques sanitaires (ERS)** : l'étude conclut que la seule source retenue comme susceptible d'avoir un impact a priori non négligeable sur l'environnement et la santé est le broyage des emballages vides souillés mais que celui-ci reste acceptable selon la méthodologie utilisée (Guide méthodologique. INERIS 2013). Le flux estimé en matière de rejets atmosphériques du broyeur des emballages vides souillés est de 1 kg de COV (Composés Organiques Volatils) par an.

- **Étude de dangers** : l'étude conclut à l'absence de phénomènes dangereux pouvant entraîner des conséquences significatives pour les populations riveraines. Différents aménagements sont prévus afin de prévenir le risque incendie : implantation de Robinets Incendie Armés (RIA) et d'extincteurs, parois coupe-feu de degré deux heures pour eux armoires de stockage, les bâtiments déchets spéciaux, un certain nombre de cellules de stockage, mise en place d'une détection incendie avec alarme, d'un système de vidéosurveillance et d'une protection foudre.

1.7. Avis de l'Autorité environnementale

Le projet est soumis à l'avis de l'Autorité environnementale (article L.122-1 du Code de l'Environnement. Celui-ci, en date du 23 septembre 2016, a été émis par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) représentée par M. Yann Gourio, Directeur Adjoint. Elle porte sur l'étude d'impact du Dossier de Demande d'Autorisation.

L'AE juge que l'étude d'impact traite de l'ensemble des enjeux de manière claire et proportionnée et que la plupart des mesures prévues par l'exploitant sont de nature à limiter les impacts environnementaux associés au projet.

Elle considère cependant que :

- une campagne de mesures acoustiques dans les zones à émergence réglementées doit être réalisée dans les 3 mois suivant la mise en service des installations afin de confirmer les résultats de la modélisation,
- une campagne de mesure des COV émis au niveau du poste de broyage des emballages vides souillés, de la zone d'emportage des effluents liquides souillés et du poste de lavage des contenants doit être réalisée à la mise en service des installations pour confirmer les conclusions de l'Evaluation des Risques Sanitaires.

2 – CONTEXTE ET ENJEUX

2.1. Contexte

Le site appartenait à la société PPG Industries (autrefois appelée SigmaKalon Group acquis par PPG en 2008 puis peintures AVI) qui y a exploité une usine de fabrication de peinture jusqu'en avril 1998. Celui-ci fortement pollué depuis des années a été dépollué entre 2000 et 2011 par la société PPG, dernier propriétaire (détection et identification des polluants, réalisation de puits vers les nappes phréatiques dans lesquels ont été injectées des bactéries chargées de dégrader la pollution).

La société Baudalet Environnement l'a racheté en juillet 2010.

En 2014, les travaux de desserte du site par le boulevard Einstein ont été réalisés.

Puis la société a procédé à la démolition de la plupart des bâtiments qui s'y trouvaient et qui ne pouvaient être utilisés pour son projet, en mars-avril 2015.

2.2. Enjeux environnementaux

Le site est situé dans une zone d'activités et ne présente pas d'enjeu environnemental du point de vue de la flore, de la faune et des milieux naturels. Il n'y a pas de zone humide, ni de cours d'eau.

Il s'agit d'une friche industrielle dont le sol a été dépollué pour pouvoir accueillir de nouvelles industries. C'est un site dégradé qui a fait l'objet de nombreuses occupations illicites : trafic de drogue, dépôts d'ordures, rave party, installation de gens du voyages...

La sécurisation du site par la mise en place d'une activité permanente et surveillée, la construction d'un bâtiment qualitatif seront des facteurs d'amélioration pour l'environnement de ce quartier.

Les principaux enjeux environnementaux recensés sont la gestion des eaux polluées (eaux de lavage), le bruit occasionné par les activités et le trafic routier, les rejets atmosphériques de COV.

3 – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

3.1. Désignation du Commissaire-enquêteur

La Présidente du Tribunal Administratif de Lille, par Décision du 30 septembre 2016 (n°E16-000201/59), a désigné Colette Morice en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Manuel Erades en qualité de commissaire-enquêteur suppléant. Ces désignations concernent l'enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation, présentée par la société Baudalet, d'exploiter une installation de tri et transit de déchets, dangereux ou non dangereux, d'activités économiques ou en provenance des collectivités et déchèteries, sur la commune de Mouvaux.

L'Arrêté préfectoral (Préfecture du Nord) d'ouverture d'enquête publique du 18 octobre 2016 prescrit la nature et les modalités d'organisation de l'enquête publique.

3.2. Dossier d'enquête

La réalisation du Dossier d'enquête publique a été confiée au bureau d'études KALIES Etude & conseil en environnement, énergie & risques industriels (16 rue Louis Néel 59260 Lezennes).

Composition du dossier

Le Dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) est constitué de deux gros classeurs, le dossier en lui-même et les annexes pour un total de 925 pages.

Il est complété par :

- l'Arrêté préfectoral du 18 octobre 2016 d'enquête publique sur la demande présentée par la société Baudalet en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'une installation de tri et transit de déchets d'activités économiques ou en provenance des collectivités et déchèteries, qu'ils soient dangereux ou non dangereux sur le territoire de la commune de Mouvaux,
- l'Avis de l'autorité environnementale (6 pages) rédigé par Vincent Motyka et validé par Yann Gourio, Directeur-adjoint de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),
- le Registre d'enquêtes publiques (16 pages) coté et paraphé par le Commissaire-enquêteur).

Le DDAE a été réalisé par Marie-Céline Bertrand et validé par L. Annat de la société KALIES Etude & conseil en environnement, énergie & risques industriels. Ont également participé à l'étude, Olivier Ramackers, Annick Duez, Thibaut Wauquier et Sébastien Carrée de la Société Baudalet environnement, Eric Thumerel pour l'étude acoustique, Noémie Delpierre pour la modélisation acoustique de la société Kaliès et Antoine Lozac'h de la société Paratonnerres Pouyet pour l'étude foudre.

- Composition du classeur « **Dossier** » (350 pages) :

- Résumé non technique du Dossier de Demande d'autorisation d'exploiter (29 pages) pouvant être consulté hors classeur,
- Courrier du 4 octobre 2016 de la Société Baudalet environnement à la Préfecture du Nord, Bureau de l'environnement (2 pages),
- Préambule, sommaire, tableau des sigles (6 pages)
- Présentation générale (pp. 8-83, 76 pages),
- Etude d'impact (pp. 84-255, 172 pages)
- Volet sanitaire de l'étude d'impact (pp. 256-304, 49 pages),
- Etude des dangers (pp. 305-342, 38 pages),
- Notice d'hygiène et de sécurité (pp. 343-348, 6 pages),
- Liste des annexes (pp. 349-350, 2 pages).

- Composition du classeur « **Annexes** » constitué de 20 annexes pour un total de 575 pages :

- Annexe 1 : Plan de situation au 1/2 500^{ème} (1 page, 1 plan Périmètre rayon 300 m),
- Annexe 2 : Plan des installations et du réseau d'assainissement au 1/500^{ème} (1 page, 1 plan des réseaux enterrés sur l'emprise du périmètre du site + 35 m),
- Annexe 3 : Agrément VHU : Dossier de demande d'agrément pour le démantèlement de VHU réalisé par Marie-Céline Bertrand (32 pages : 27 pages + 1 annexe), le VHU est un Véhicule Hors d'Usage,
- Annexe 4 : Liste des déchets acceptés sur le site (18 pages), établie à partir de la nomenclature définie à l'annexe de la décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000,
- Annexe 5 : Calcul des garanties financières (4 pages),
- Annexe 6 : Documents d'urbanisme : extraits du Plan local d'Urbanisme et du plan des servitudes d'utilité publique, règlement du PLU pour les zones U.G. et U.G.-E1, 23 pages),
- Annexe 7 : Arrêté préfectoral du 22 avril 2014 (eaux souterraines), (5 pages),
- Annexe 8 : Données météorologiques de la station Lille-Lesquin fournies par le Centre météorologique interrégional de Lille situé à Villeneuve d'Ascq (3 pages),
- Annexe 9 : Rapport de base rédigé par Léa Borel du Master Géologie de l'ingénieur à l'université de Lille 1 et S. Lacour, chef de projet (73 pages + 2 annexes, 8 pages), il correspond à l'état des lieux représentatif de la qualité des sols et des eaux souterraines au droit du site industriel soumis à la réglementation dite IED au démarrage de l'exploitation,
- Annexe 10 : Calcul du volume de rétention des eaux (4 pages) réalisé par la société Techni Concept (Hazebrouck, 59),
- Annexe 11 : D9/D9A (5 pages), il s'agit de tableaux de dimensionnement des besoins en eaux pour la défense extérieure contre l'incendie, et des rétentions en eau d'extinction d'après des documents

- techniques D9 et D9A, appliqués au projet de la Société Baudalet à Mouvaux,
- Annexe 12 : Rapport de mesures acoustiques (12 pages + 2 annexes, 17 pages), réalisé par Eric Thumerel (mesures), M. Delahousse (rapport) et L. Masselot (validation),
 - Annexe 13 : Rapport de modélisation acoustique (15 pages), rédigé par Noémie Delpierre et validé par P. Marly,
 - Annexe 14 : Avis de la MEL (Métropole Européenne de Lille) sur l'usage futur du site (3 pages),
 - Annexe 15 : Accidentologie : résultats de recherche d'accidents répertoriés les 24 et 25 novembre 2015 sur le site Internet www.aria.developpement-durable.gouv.fr (220 pages),
 - Annexe 16 : Analyse préliminaire des risques (17 pages), réalisé par un groupe de travail constitué d'Olivier Ramackers et Annick Duez de la société Baudalet et Marie-Céline Bertrand, chargé d'affaires chez Kaliès,
 - Annexe 17 : Modélisations (scénarios pouvant conduire à un phénomène dangereux établis à partir de l'analyse préliminaire des risques (23 pages),
 - Annexe 18 : Etude Foudre : étude du risque foudre réalisée par Antoine Lozac'h de la société Paratonnerres Pouyet (Saint-Denis la Plaine, 93) en date du 10 mars 2016 : Partie 1 analyse du risque foudre (17 pages), Partie 2 étude technique (15 pages), Notice de vérification (5 pages), 8 annexes (14 pages),
 - Annexe 19 : Situation vis-à-vis de l'Arrêté du 26 novembre 2012 (20 pages), arrêté ministériel (tableau présentant les prescriptions de cet arrêté et la situation du site),
 - Annexe 20 : Fiche technique du broyeur et de l'armoire (18 pages).

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter a été jugé complet et régulier par l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement dans son rapport en date du 13 septembre 2016.

- Avis sur le dossier

Le dossier est complet et bien structuré, les personnes qui ont contribué pour partie au document sont toujours nominativement mentionnés. Le dossier d'annexes est remarquablement ordonné et il est facile d'y retrouver les éléments constitutifs, ce qui est relativement peu fréquent. Cependant, il ne faut jamais perdre de vue que le Dossier est à destination du public et il est nécessaire de donner des titres d'annexes explicites (le titre de l'annexe 19 : "Rapport de base" est peu parlant), de faire une courte introduction pour préciser le contenu de l'annexe et son utilité pour le dossier (exemple Annexe 10 : il aurait été utile d'expliquer le pourquoi et le but du calcul présenté), de détailler les sigles utilisés (exemples : Annexe 3, VHU n'est expliqué ni dans le texte, ni dans le tableau des sigles du dossier principal ; Annexe 11 : INESC, FFSA, CNPP...). En Annexe 15, on aurait pu expliquer le pourquoi de la recherche d'accidentologie et tirer une petite conclusion sur cette recherche.

Le résumé non technique de 29 pages est bien développé et illustré (plan de la parcelle et localisation des installations futures, visualisation en 3 dimensions du projet sur le site), il permet de s'informer rapidement sur le projet, l'étude d'impact et

son volet sanitaire, l'étude des dangers et la notice d'hygiène et de sécurité. Attention toutefois à toujours bien donner la signification des sigles utilisés, c'est encore plus nécessaire dans un résumé non technique ! (SDAGE, STEP, VHU, PL, VL, VLE, MTD, GRV, OMS, REI, ADR, ATEX).

3.3. Réunion et visite du site

Réunion avec le Maître d'ouvrage

La réunion avec le Maître d'ouvrage (Baudelet Environnement) représenté par M. Olivier Ramackers, Directeur général adjoint et Mme Annick Duez, Ingénieur Environnement s'est déroulée le mercredi 2 novembre sur le Centre externe de Santes (Port Fluvial – Avenue N°2 – rue de la Rache – 59320 Haubourdin) qui présente quelques similarités avec le projet de Mouvaux (Comptoir d'achat ferrailles et métaux pour les particuliers et les professionnels). Après une description générale de la société Baudelet Environnement (11 sites au Nord de Paris, dans les Hauts de France, région historique de l'entreprise et en Normandie avec l'achat d'une société, 350 salariés en août 2016), M. Ramackers a présenté le projet d'implantation sur Mouvaux.

Le site historique de l'entreprise est situé à Blaringhem. Il a été à nouveau certifié ISO 9001 (système de management de qualité) et 14001 (système de management environnemental) mi-octobre 2016. L'entreprise vise maintenant la certification OHSAS (système de management de la santé et de la sécurité au travail).

Les activités de peinture sur le site (AVI, PPG Industries) ont été arrêtées en 2000, et le site a été dépollué par SITA Remédiations pour un usage futur industriel. Il a été racheté par Baudelet Environnement en 2010. Pendant la démolition des bâtiments industriels situés sur le site et irrécupérable pour le nouveau projet, une lettre d'information a été déposée dans les boîtes aux lettres des habitants du quartier et il est prévu la même opération lors de la construction du nouveau bâtiment. M. Ramackers envisage la construction du nouveau bâtiment en février 2017 et une ouverture à l'exploitation du site fin 2017.

Il est prévu d'y accueillir 10 salariés et un accompagnement du Centre d'insertion sociale de la ville de Mouvaux est envisagé.

Les produits dangereux gérés sur le site seront essentiellement des huiles, des peintures... provenant de déchèteries, il n'est pas prévu de recevoir des déchets radioactifs.

Afin d'accueillir cette nouvelle activité industrielle, Baudelet Environnement a intégré dans son projet un certain nombre de contraintes demandées par le Maire de Mouvaux, à savoir :

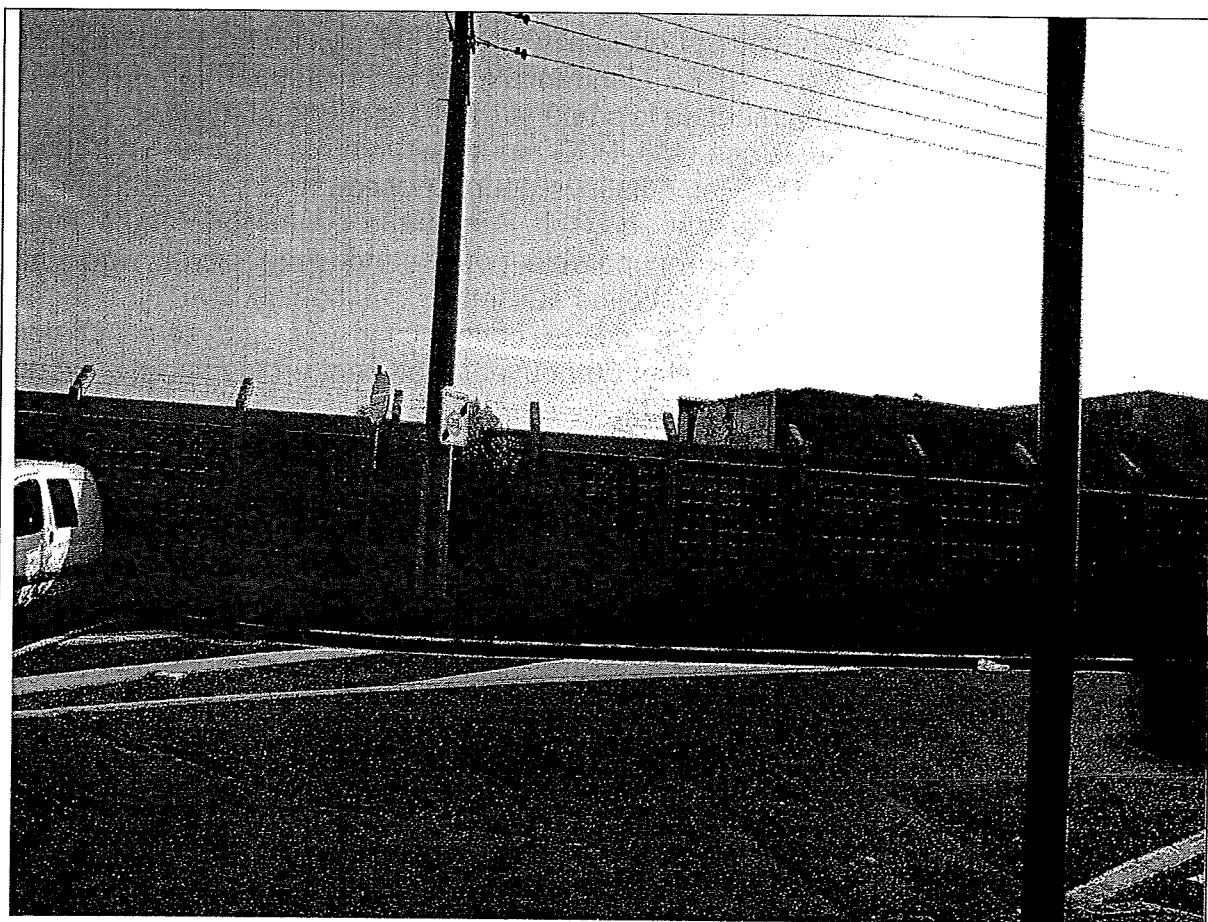
- accès au site par une nouvelle voirie créée à partir du boulevard Einstein et fermeture de l'entrée située rue de Verdun,
- macadamiser le site au maximum et planter les futurs bâtiments sur une dalle étanche,
- améliorer l'architecture du nouveau bâtiment pour une meilleure insertion paysagère dans le quartier.

De même la parcelle 18 (grand hangar) ayant un accès direct sur la rue de Verdun a été exclue du projet et devrait être reconvertie en garages qui seront proposés aux habitants du quartier.

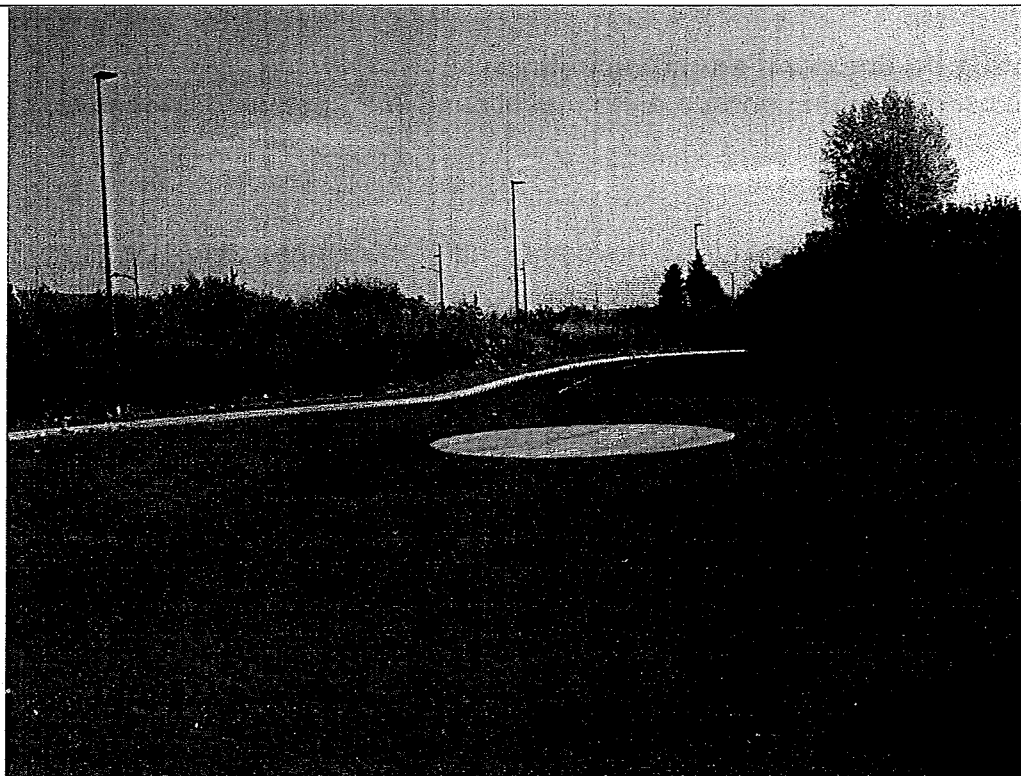
A l'occasion de cette réunion, j'ai demandé à M. Ramackers qu'un avis d'enquête soit également affiché rue de Verdun afin que les habitants puissent être mieux informés de l'enquête publique. Cet affichage a finalement été effectué après l'avoir réclamé une nouvelle fois lors de sa visite à la première permanence.

Visite du site

J'ai effectué la visite du site le mercredi 26 octobre après-midi : d'abord par la rue de Verdun où j'ai pu constater la fermeture de la parcelle par un mur bétonné orné de treillages de bois et de plantes grimpantes, puis par le boulevard Albert Einstein et la zone d'activités des peupliers. L'ensemble des bâtiments a été détruit (il ne reste qu'un tas de gravats) sauf ceux situés en fond de parcelle en mitoyenneté avec les jardins des habitations de la rue de Verdun. Le site est mal clôturé côté rond-point, on peut y pénétrer sans problème. Deux affiches annonçant l'enquête publique sont placées en bordure de la parcelle mais le problème est que celles-ci sont inaccessibles aux habitants du quartier. C'est pourquoi j'ai demandé au Maître d'ouvrage que l'une des deux soit déplacée rue de Verdun pour une meilleure information des habitants.

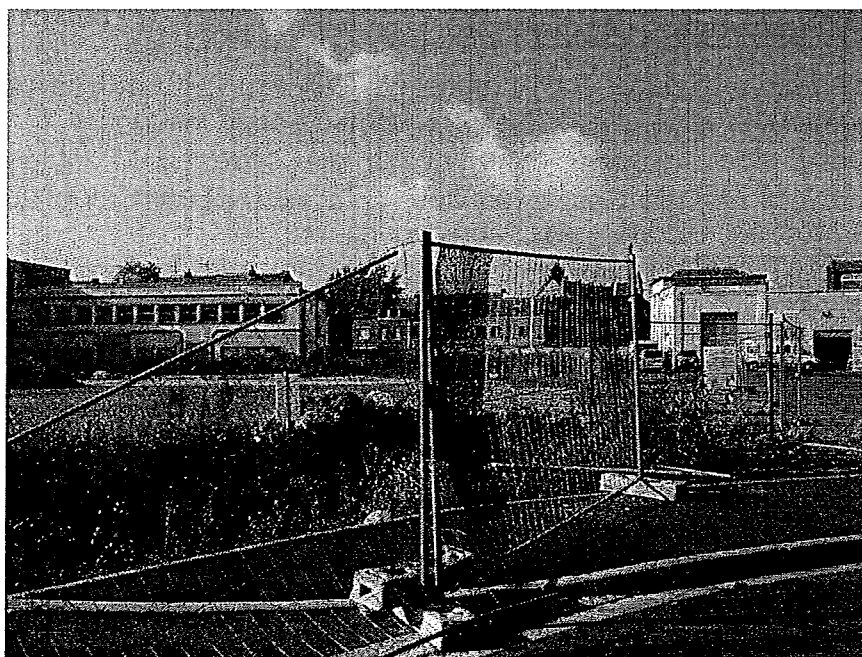


Fermeture qualitative de la parcelle rue de Verdun



Route d'accès au site par le boulevard Einstein et rond-point

Vue sur le site : clôture dégradée, affiches d'avis d'enquête publique
Au fond à gauche, le seul bâtiment préservé en limite avec les fonds de parcelles
des riverains de la rue de Verdun.



3.4. Déroulement de l'enquête

Réception du dossier d'enquête publique

Le Dossier d'enquête publique a été réceptionné le 20 octobre 2016 (envoi postal en recommandé).

Durée de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du 8 novembre au 8 décembre 2016 pendant 31 jours consécutifs.

Permanences

Après m'être renseignée sur le projet et les risques de mobilisation du public auprès de la Préfecture du Nord, de la mairie de Mouvaux et de la société Baudalet, j'ai décidé de limiter le nombre de permanences à 3. Cela fut nettement suffisant au vu de la faible mobilisation du public pendant l'enquête.

Les permanences, au nombre de 3, se sont déroulées à la Mairie de Mouvaux, 42 boulevard Carnot, au 1^{er} étage :

- mardi 8 novembre de 14 h à 17 h,
- samedi 26 novembre de 9 h à 12 h,
- jeudi 8 décembre de 14 h 30 à 17 h 30.

J'ai choisi de tenir une permanence le samedi matin afin de permettre aux personnes actives de venir rencontrer le Commissaire-enquêteur.

Déroulement des permanences

- Mardi 8 novembre de 14 h à 17 h : Première permanence à la Mairie de Mouvaux. Après vérification de l'affichage de l'avis d'enquête à l'extérieur et à l'intérieur de la mairie (panneaux d'affichage sur la droite en entrant), j'ai ouvert la permanence à 14 h. J'ai également vérifié que le dossier d'enquête était complet.

La permanence s'est déroulée dans un bureau, situé au 1^{er} étage, accessible directement depuis l'accueil par un escalier. Le bureau est également accessible aux Personnes à Mobilité Réduite grâce à un ascenseur.

A 15 h, M. Rémy, habitant 296 rue de Verdun à Mouvaux (parcelle n°10), est venu s'informer sur le projet et les risques engendrés par les activités projetées : quelle est la nature des produits dangereux, comment l'eau est utilisée et traitée, quel bruit occasionnera celles-ci ainsi que le trafic routier engendré. M. Rémy signale que le bruit provenant de l'entreprise de mécanique ainsi que celui provenant du boulevard Einstein est plus gênant depuis la destruction des bâtiments sur le site. M. Rémy signale qu'il n'y a pas d'affichage concernant l'enquête rue de Verdun.

M. Rémy envisage de déposer une observation sur le courriel de la Préfecture mais il n'a pas concrétisé ce projet.

A 15 h 45, M. Olivier Ramackers, Directeur général adjoint de la société Baudalet est venu s'informer du bon déroulement de l'enquête publique et des éventuelles observations déposées.

La permanence a été levée à 17 h, j'ai accueilli 1 personne et le Maître d'ouvrage.

- **Samedi 26 novembre de 9 h à 12 h** : deuxième permanence à la Mairie de Mouvaux (1^{er} étage).

Après vérification de l'affichage de l'avis d'enquête à la Mairie, j'ai ouvert la permanence à 9 h. J'ai également vérifié que le dossier d'enquête était complet.

M. Dehouck du Service Urbanisme m'a indiquée qu'aucune personne n'était venue consulter le dossier d'enquête publique entre les deux permanences.

J'ai clos la permanence à 12 h, il n'y a eu aucune visite.

- **Jeudi 8 décembre de 14 h 30 à 17 h 30** : troisième et dernière permanence à la Mairie de Mouvaux (1^{er} étage).

Après vérification de l'affichage de l'avis d'enquête à l'extérieur de la Mairie, j'ai ouvert la permanence à 14 h 30. J'ai également vérifié que le dossier d'enquête était complet. Il n'y a pas eu de visite entre les deux permanences.

A 15 h 45, M. Ramackers, Directeur général adjoint de la société Baudelet est venu s'informer sur les observations déposées sur le Registre. Je lui ai exposé la seule observation orale recueillie.

Aucune visite en dehors de celle du Maître d'ouvrage n'ayant été constatée, j'ai clos la permanence et l'enquête publique à 17 h 30.

J'ai ensuite récupéré le dossier d'enquête publique et le registre.

En conclusion, pendant toute la durée de l'enquête, j'ai reçu sur les 3 permanences, 1 personne et le Maître d'ouvrage.

Accessibilité

La Mairie de Mouvaux est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : aménagement d'une rampe d'accès à l'entrée de la Mairie située 42 boulevard Carnot à Mouvaux et d'un ascenseur pour accéder à l'étage.

Consultation du dossier hors permanences

En dehors des permanences, le dossier pouvait être consulté par le public aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Mouvaux : du mardi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi matin de 8 h 30 à 12 h.

Etaient également consultables sur le site Internet de la Préfecture du Nord : www.nord.gouv.fr Rubrique Annonces et Avis – Installations classées – ICPE Autorisations : le résumé non technique, l'avis de l'Autorité environnementale et l'étude d'impact intégrale, quinze jours avant l'ouverture de l'enquête jusqu'au 8 décembre inclus.

3.5. Concertation préalable

Une réunion publique de quartier s'est déroulée le **mercredi 7 octobre 2015** dans le quartier Les Francs-Vert Pré. A cette occasion, le public présent a été informé de la dépollution du site AVI et de son raccordement direct par le boulevard Einstein et la ZAC des peupliers, un mur bétonné a fermé le site du côté de la rue de Verdun afin

de préserver la tranquillité des riverains. Un compte-rendu a été publié dans le bulletin municipal « C'est Mouvaux » n°122 de décembre 2015.

Le **mercredi 27 avril 2016**, le comité de quartier Les Francs – Vert Pré s'est réuni à l'initiative de M. Eric Durand, Maire de Mouvaux, de Mmes Charlotte Debosque, adjointe au maire en charge des Quartiers et Christiane Deviaene, conseillère municipale du quartier Les Francs – Vert Pré. À cette occasion, M. Olivier Ramackers de l'entreprise Baudalet, est venu présenter le projet de devenir du site AVI (compte-rendu de réunion en Annexe n°1). 20 à 30 personnes y ont assisté. Les questions posées ont concerné le nombre de passage de camions, l'amplitude horaire de l'entreprise, le bruit occasionné par les activités, la surveillance du site, l'emploi généré. Un compte-rendu des réunions publiques de quartier présenté dans le bulletin municipal « C'est Mouvaux » n°127 de décembre 2016, évoque très brièvement le sujet.

3.6. Publicité de l'enquête et information du public

Onze communes sont concernées par le rayon d'affichage (3 km autour du site) : Mouvaux, Tourcoing, Roubaix, Wattrelos, Croix, Wasquehal, Marcq-en-Barœul, Bondues, Roncq, Linselles, Neuville-en-Ferrain.

- Publicité légale

Parution dans la presse régionale

L'avis d'enquête publique a été publié quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et dans les huit jours après ouverture dans deux journaux régionaux : La Voix du Nord et Nord-Éclair des vendredi 21 octobre et jeudi 10 novembre 2016. (Cf. Annexe 2).

Affichage

L'avis d'enquête publique (Annexe 3) et, pour certaines villes, l'arrêté préfectoral, ont été affichés dans les Mairies à compter du 25 octobre 2016 jusqu'à la fin de l'enquête le jeudi 8 décembre 2016.

J'ai procédé au contrôle de l'affichage les 26 et 27 octobre ainsi que lors de chaque permanence à la Mairie de Mouvaux.

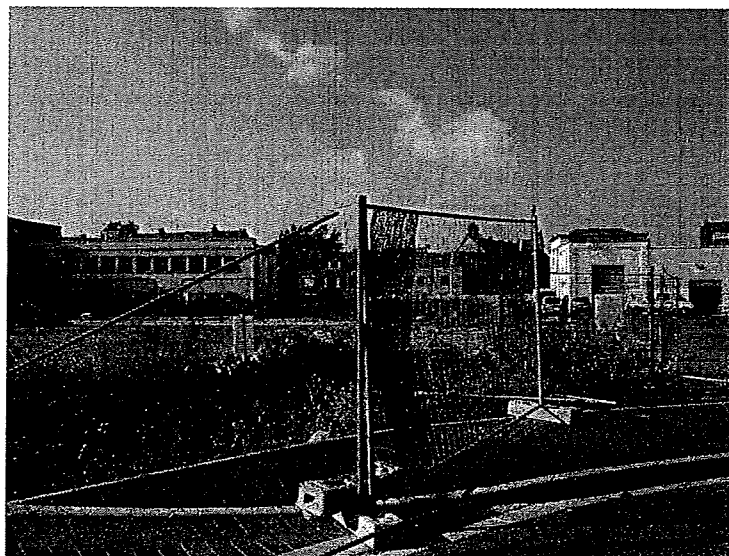
- par le Maître d'ouvrage

La société Baudalet Environnement a mis en place l'affichage réglementaire à l'entrée du site à Mouvaux : 2 affiches de couleur jaune au format A2. Lors de ma réunion avec M. Ramackers et Mme Duez, le 2 novembre, j'ai demandé à ce qu'une des deux affiches soit apposée rue de Verdun pour une meilleure information des riverains. J'ai réitéré ma demande lors de la première permanence, M. Rémy habitant rue de Verdun m'ayant indiquée qu'aucune affiche n'était visible dans la rue. J'ai pu constater le 7 décembre qu'une des deux affiches avait bien été déplacée sur le mur de clôture de l'entreprise, rue de Verdun.

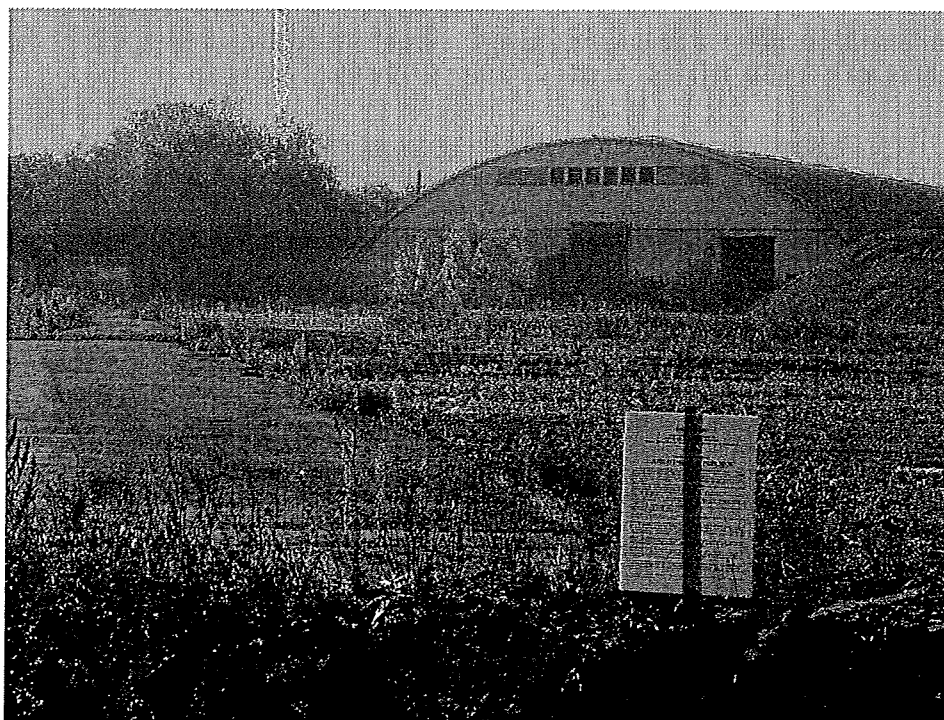
L'affichage a également été contrôlé à 3 reprises (début, milieu et fin d'enquête) par M. Demarquilly, huissier de justice, à la demande de la société Baudalet.

Affichages sur le site et en mairies par ordre de passage lors des vérifications

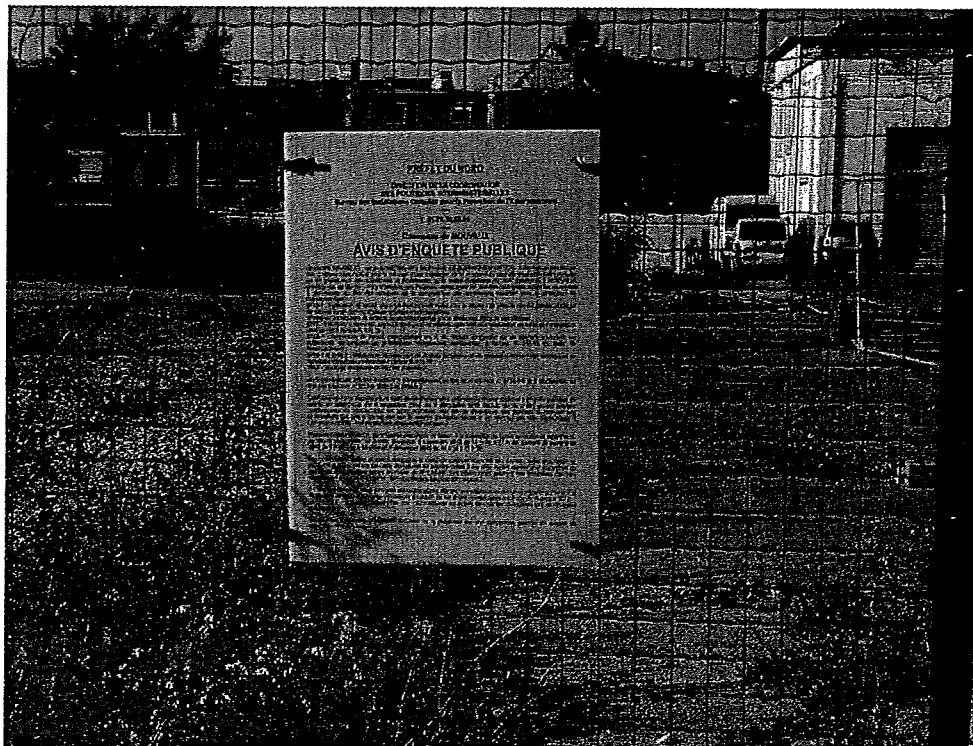
Mouvoux : affichage sur le site / Photo en date du 26 octobre 2016



Mouvoux : affichage sur le site / Photo en date du 26 octobre 2016

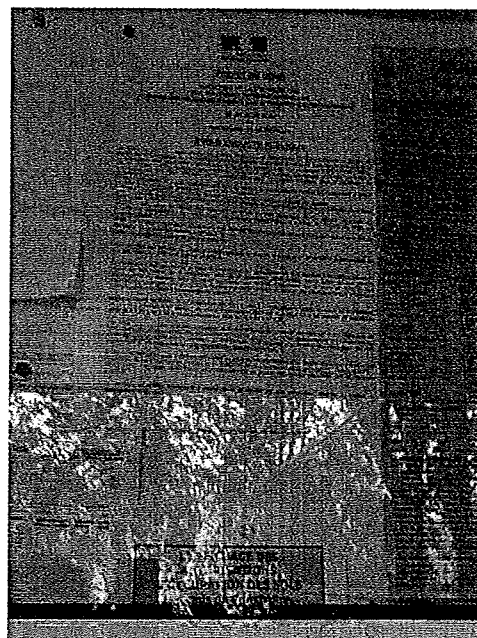
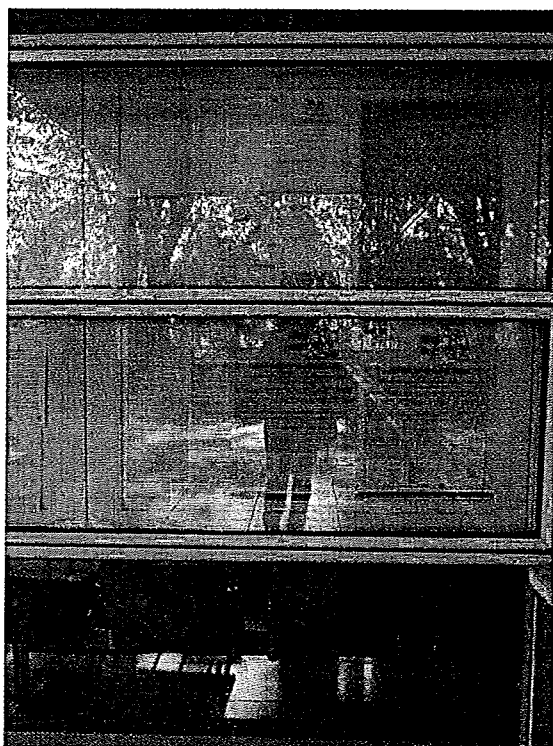


Mouvoux : affichage sur le site / Photo en date du 26 octobre 2016



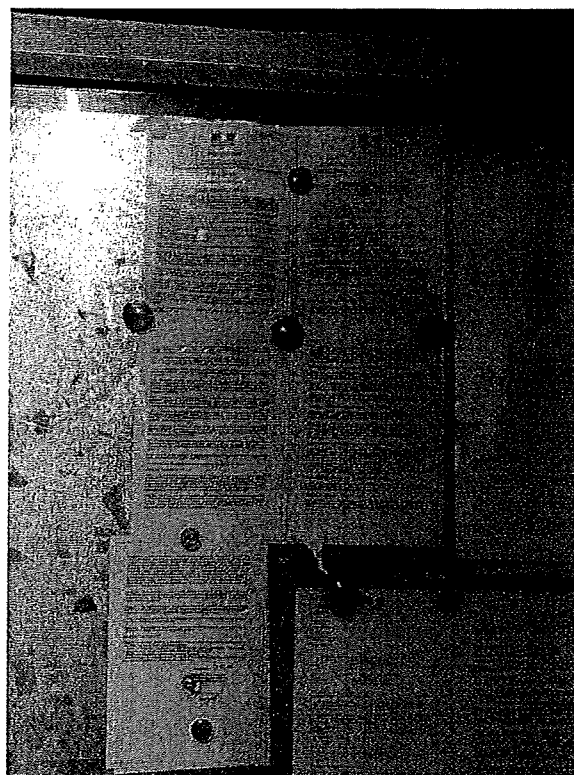
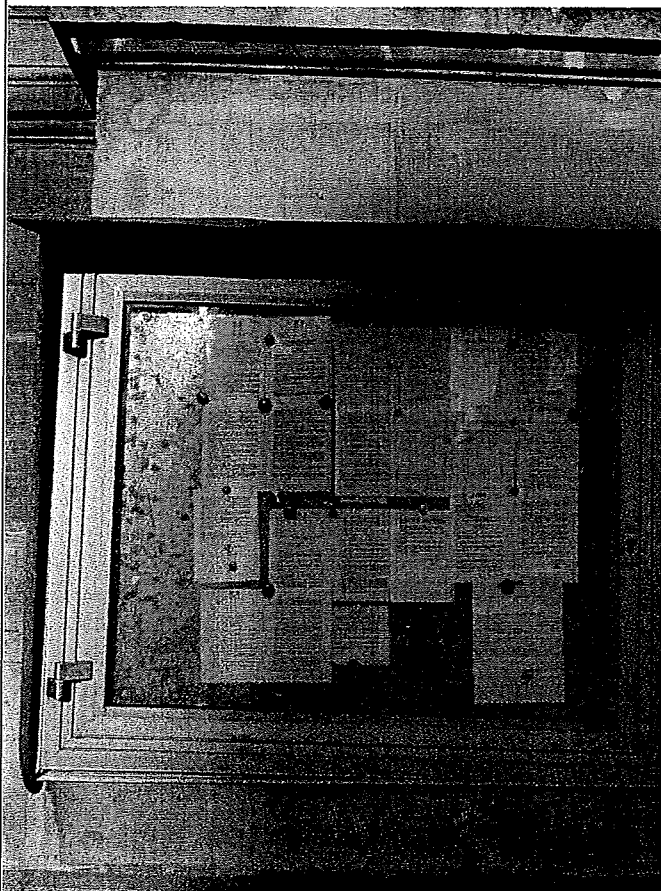
Mairie de Mouvoux (42 boulevard Carnot) : 2 affichages extérieurs (visible 24 h sur 24) et un affichage sur un panneau à l'intérieur de la mairie (affiche blanche au format A3).

Photos en date du 26 octobre 2016.



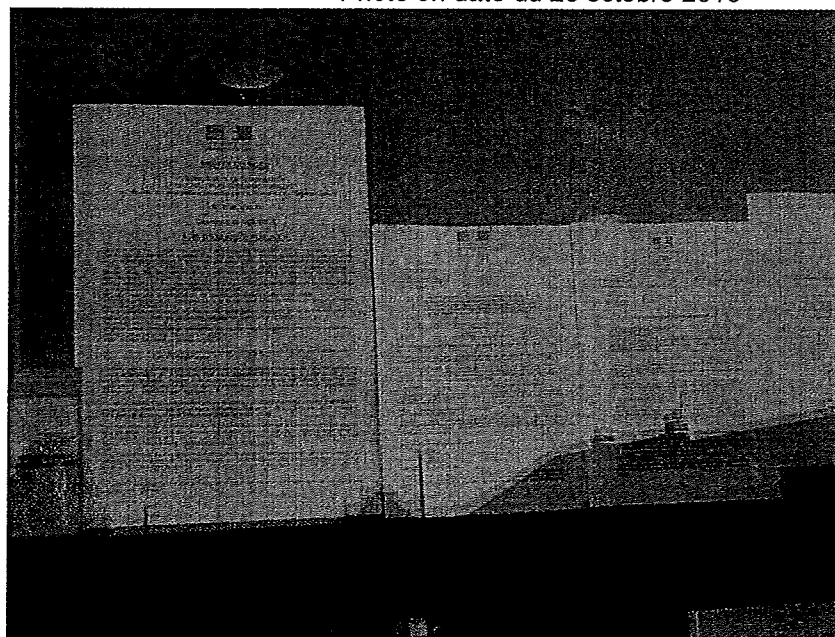
Mairie de Tourcoing (Place Victor Hassebrocq) : affichage extérieur (visible 24 h sur 24) de l'avis d'enquête mais en format réduit (A4) : lecture difficile

Photos en date du 26 octobre 2016



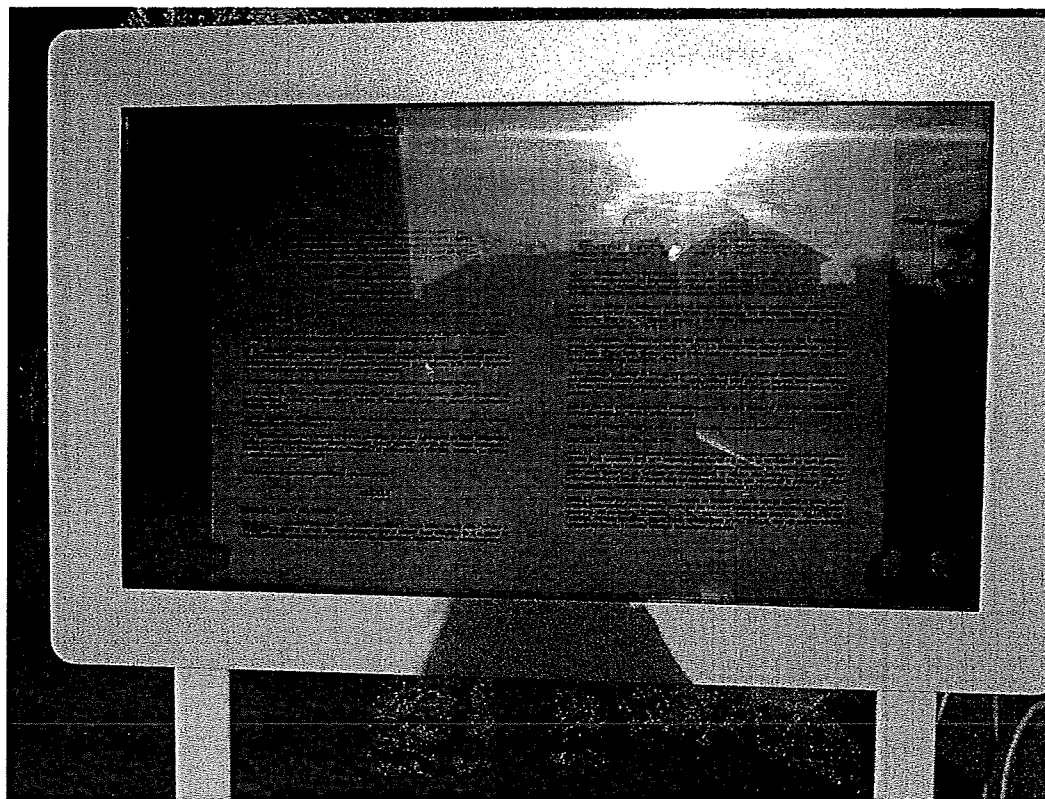
Mairie de Neuville-en-Ferrain (1 rue Fernand Lecroart): Affichage extérieur (visible 24 h sur 24) : avis d'enquête en format A3, première page de l'arrêté et première page de l'Avis de l'Autorité environnementale.

Photo en date du 26 octobre 2016

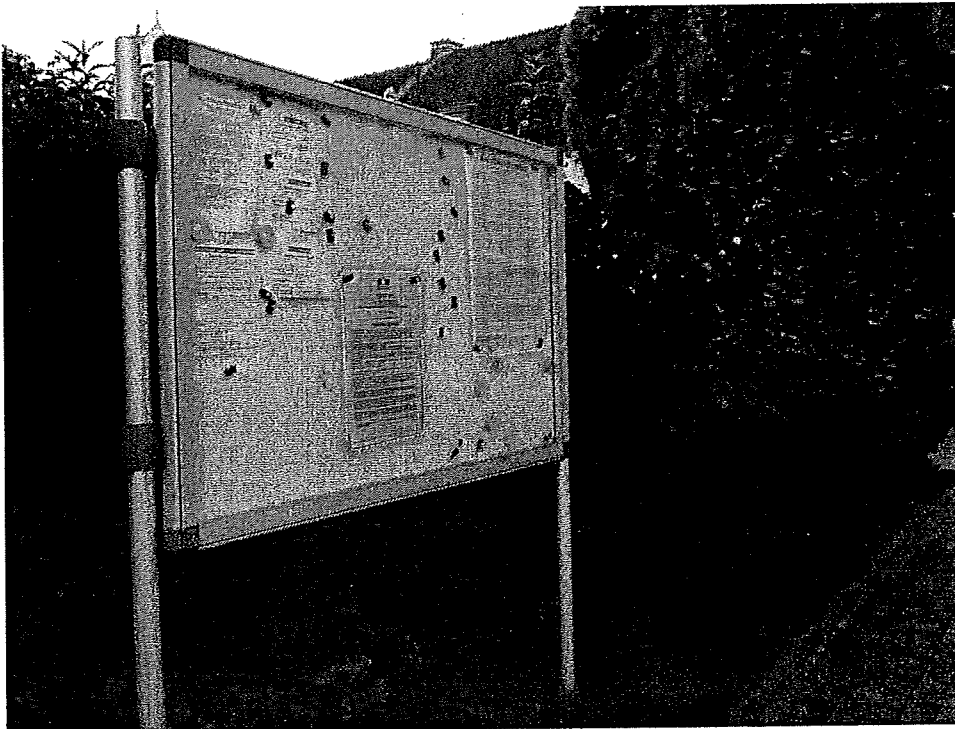


Mairie de Roncq (18 rue du Docteur Galissot) : Affichage extérieur visible 24 h sur 24 sur un panneau numérique d'accès difficile aux personnes peu portées sur les nouvelles technologies : Avis d'enquête, Arrêté préfectoral et l'Avis de l'Autorité environnementale.

Photo en date du 26 octobre 2016



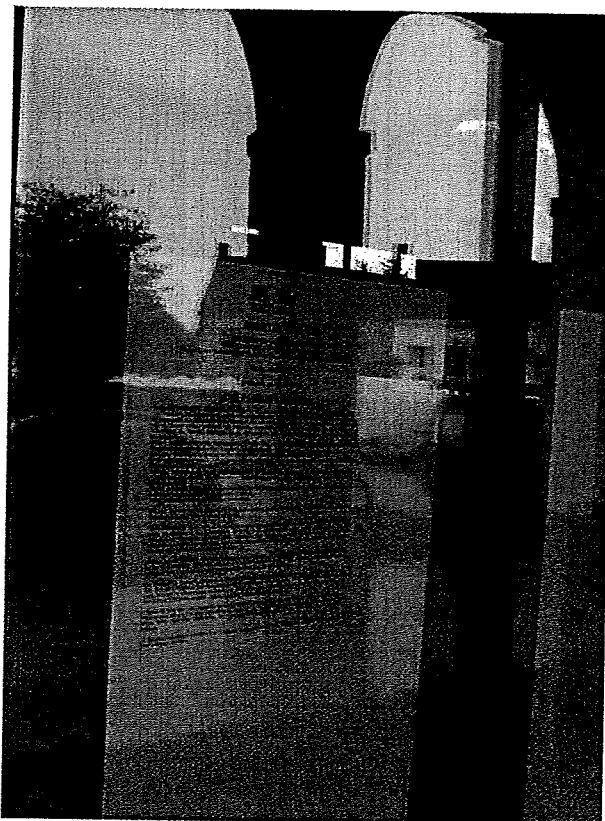
Mairie de Linselles (12 rue de Bousbecque) : deux Affichages extérieurs visible 24 h sur 24 mais situé à l'arrière de la Mairie (par l'accès handicapé) : 2 affiches de l'avis d'enquête au format A3 sur fond jaune.
Photos en date du 26 octobre 2016



Linselles

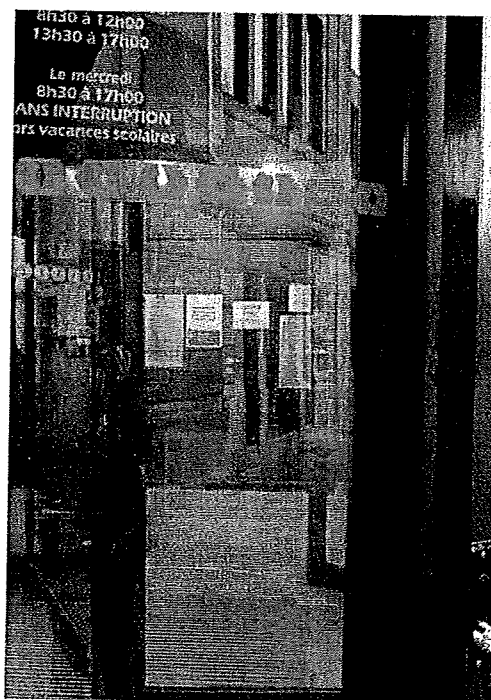


Mairie de Bondues (16 place de l'Abbé Bonpain) : Avis d'enquête publique au format A3 visible 24 h sur 24 sur une fenêtre de la mairie - Photo en date du 26 octobre 2016

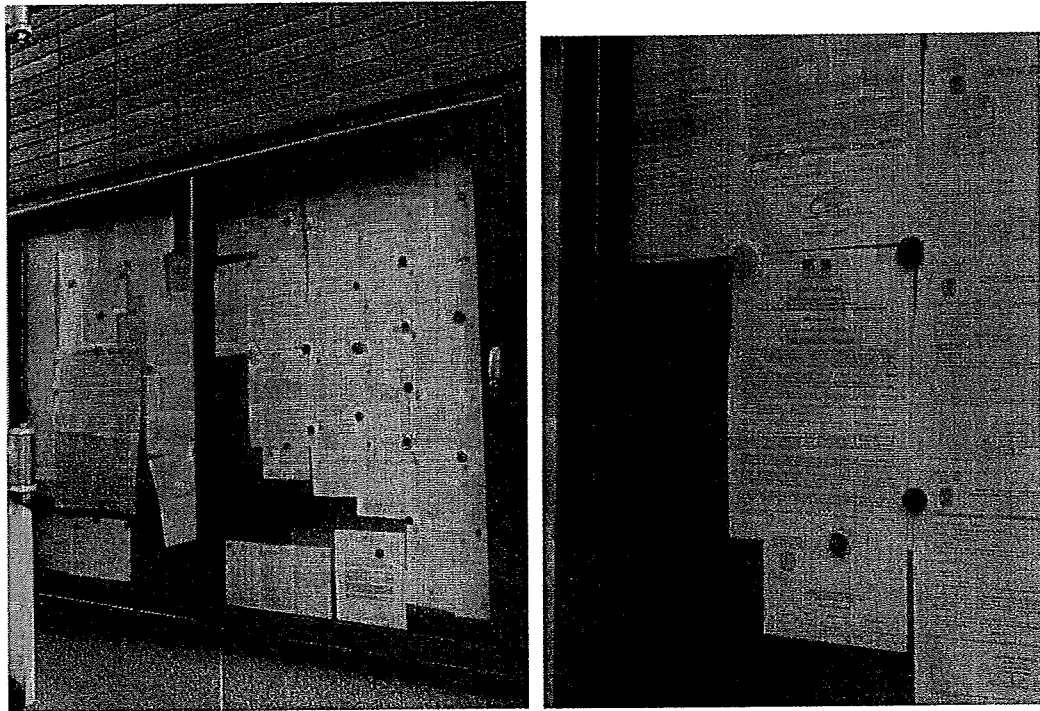


Mairie de Marcq-en-Barœul (103 avenue Foch) : Affichage au format A3 sur fond jaune visible de l'extérieur mais lisible uniquement aux heures d'ouverture de la mairie.

Photo en date du 26 octobre 2016

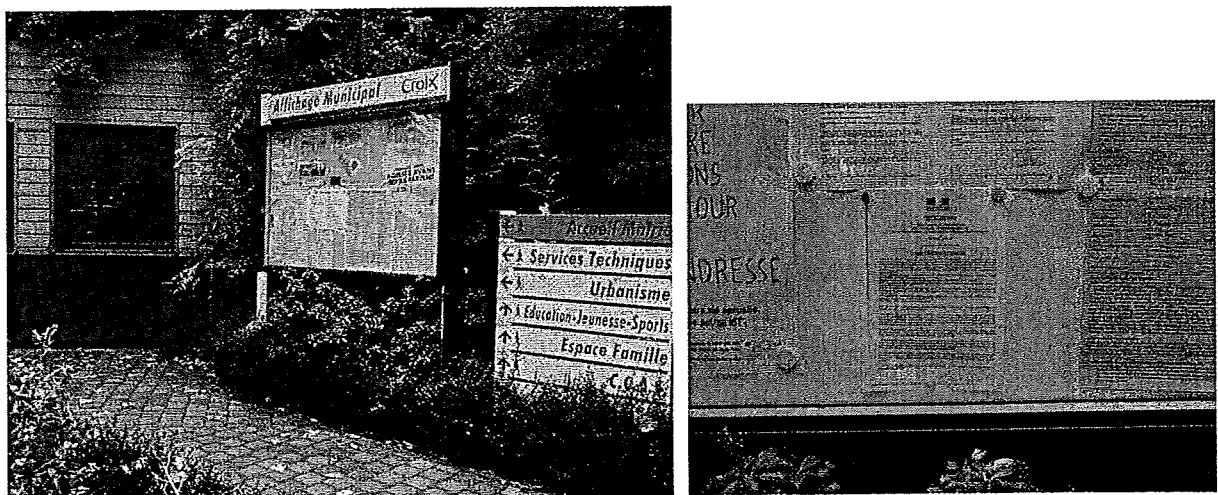


Mairie de Wattrelos (Place Jean Delvainquière) : Affichage dans un panneau vitré visible 24 h sur 24 mais situé à l'arrière de la mairie (rue Gustave Delory) : Avis d'enquête au format A3, affiche blanche.
Photos en date du 27 octobre 2016



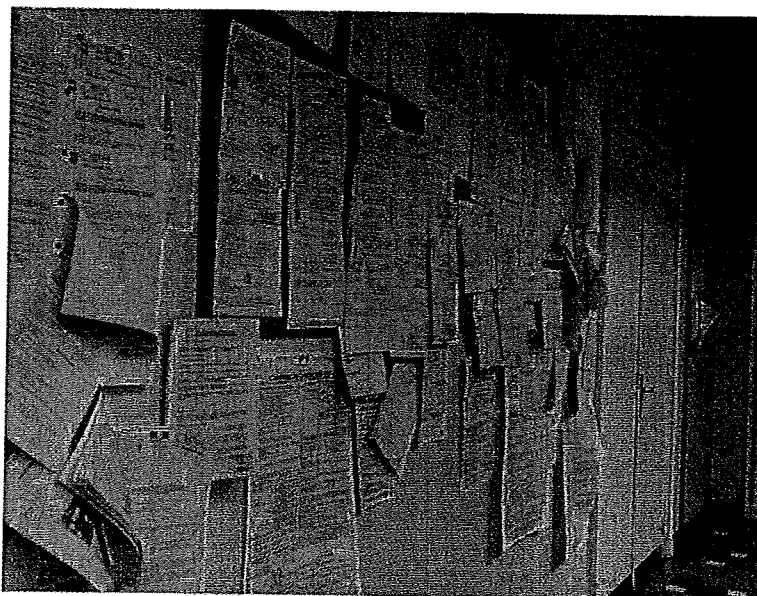
Mairie de Croix (187 rue Jean Jaurès) : Affichage extérieur de l'avis d'enquête au format A3 (affiche blanche) devant le bâtiment des services techniques de la mairie mais visible uniquement aux heures d'ouverture du Parc de la mairie.

Photos en date du 27 octobre 2016

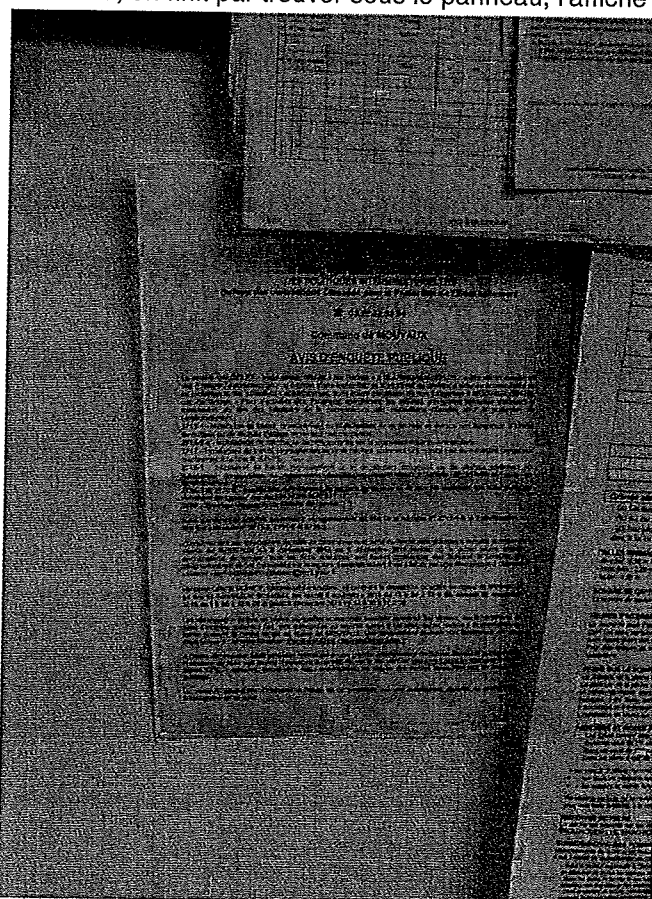


Mairie de Wasquehal (1 rue Michelet) : affichage dans un couloir au fond de la mairie quasiment inaccessible au public.

Photos en date du 27 octobre 2016

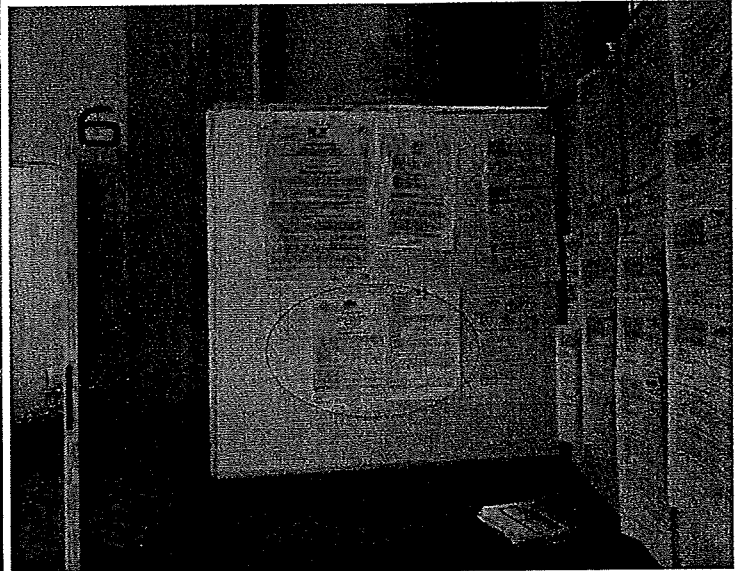
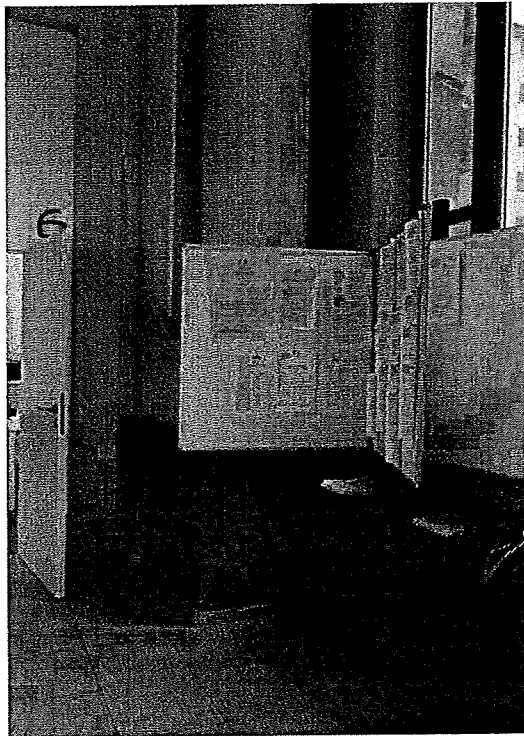


Avec un peu de persévérance, on finit par trouver sous le panneau, l'affiche blanche au format A3.



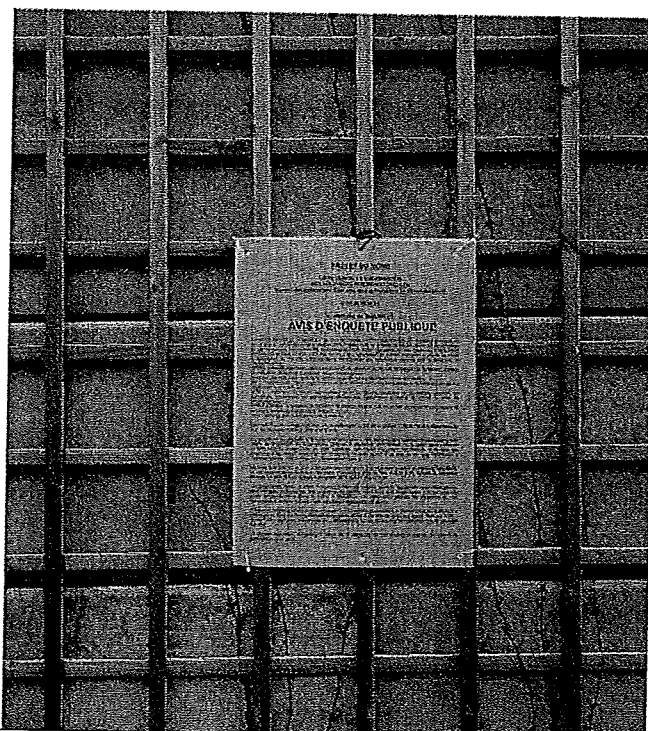
Mairie de Roubaix (17 Grand Place) : Affichage dans un couloir de la mairie à l'arrière des guichets dans un lieu quasi inaccessible au public : Avis d'enquête publique et première page de l'Arrêté préfectoral au format A3 (affiches blanches).

Photos en date du 7 décembre 2016



- Affichage rue de Verdun

Mouvaux : affichage sur site : rue de Verdun. Photos en date du 7 décembre 2016



On constate donc que des efforts doivent encore être faits pour améliorer l'affichage des avis d'enquête publique, plus particulièrement dans les communes de Roubaix et Wasquehal et, dans une moindre mesure, à Croix et Marcq-en-Barœul (visibilité 24 h sur 24).

- Affichage complémentaire dans les communes concernées

La commune de Mouvaux a procédé à deux affichages complémentaires :

- au Centre technique municipal, rue Jean Bart,
- à la Salle polyvalente Pierre Bercker, rue de Tourcoing.

- Certificats d'affichage

J'ai envoyé un courriel à la fin de l'enquête pour leur rappeler d'envoyer le certificat d'affichage à la Préfecture. Seules les communes de Mouvaux, Bondues, Linselles et Roncq m'ont répondu que celui-ci avait été envoyé.

Les certificats d'affichage des communes de Mouvaux et Linselles sont reproduits en Annexe 4.

Autres mesures de publicité

- par l'autorité organisatrice de l'enquête

La Préfecture du Nord a communiqué sur l'enquête publique sur son site Internet : www.nord.gouv.fr Rubrique Annonces et Avis – Installations classées – ICPE Autorisations : le résumé non technique, l'avis de l'Autorité environnementale et l'étude d'impact intégrale, quinze jours avant l'ouverture de l'enquête jusqu'au 8 décembre inclus.

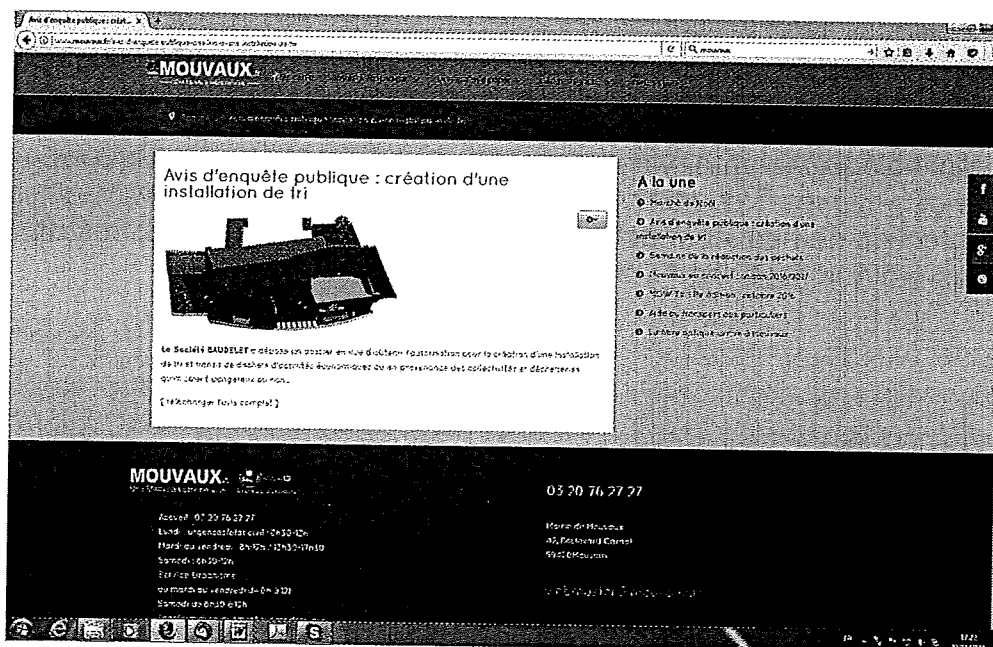
Lien direct : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Informations-generales-sur-les-risques/La-prevention-des-risques/Prevenir-les-risques-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Autres-installations-classees-agricoles-industrielles-etc/Autorisations/Autorisations-2016>

Document	Type	Format	Taille	Statut
LAVERES LEZ DOULAY	non technique	format : PDF	- 1,09 Mo	EP
STE AMVAL ROUYAVES	Résumé non technique	format : PDF	- 0,71 Mo	Avis AE
SAS SHECMA PARTICIPATIONS ROSULT	Résumé non technique	format : PDF	- 0,55 Mo	Avis AE
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE LA MER MARSOMN RIBECOURT LA TOUR EN VALLERS PLOUACZ	Résumé non technique	format : PDF	- 2,31 Mo	Avis AE
STE SCOTTISH POWER RENEWABLES GLASGOW	Résumé non technique	format : PDF	- 5,33 Mo	Avis AE
STE BAUDELET MOUVAUX	Résumé non technique	format : PDF	- 0,71 Mo	Avis AE
Société GALLO FRANCE SWILE MOSE	Résumé non technique	format : PDF	- 0,37 Mo	Avis AE

Page du site Internet de la Préfecture du Nord

- Par les communes concernées

La commune de **Mouvaux** a relayé l'information sur le site Internet de la commune (29 novembre 2016) :



Des informations ont régulièrement été publiées sur le bulletin municipal "C'est Mouvaux" :

- n°118, février 2015, page 11 : "Le site AVI : c'est parti",
- n°120, juin 2015, page 8 : "Le site AVI: les travaux avancent bien",
- n°122, décembre 2015, page 11 : "Réunions publiques de quartier, mercredi 7 octobre : Les Francs-Vert Pré",
- n°125, juin 2016, page 10 : "Le groupe Baudalet Environnement : Nouveau voisin dans le quartier des Francs",
- n°127, décembre 2016, page 16 : "Les réunions publiques de quartier...ont répondu aux questions des riverains".

Les 4 derniers articles sont reproduits en Annexe 5.

Les autres communes n'ont pas relayé l'information sur leur site Internet ou sur leur bulletin municipal.

- Par les journaux

La Voix du Nord et Nord-Éclair, édition de Tourcoing, ont consacré un certain nombre articles sur le sujet :

- 20 janvier 2014 : "Mouvaux : où en est la ville dans le recyclage de ses friches?",
- 11 mars 2014 : "Mouvaux : Baudalet environnement dans les starting-blocks pour la friche Avi",
- 6 avril 2015 : "Mouvaux : Baudalet Environnement s'implante dans «la ville durable»,
- 8 octobre 2015 : "Site Avi à Mouvaux : les premiers bâtiments en construction dans un an",
- 28 avril 2016 : "À Mouvaux, l'entreprise Baudalet environnement bientôt sur la friche AVI",

(cf. Annexe 6).

- Information du public avant et pendant l'enquête

Il n'y a pas eu de réunion d'information du public sur le projet avant enquête.

Le projet avait été présenté en réunion publique le 7 octobre 2015 puis en Comité de quartier le 27 avril 2016 en présence de M. le maire, de plusieurs conseillers municipaux et de M. Ramackers de l'entreprise Baudalet (20 à 30 personnes présentes). Il a également fait l'objet d'articles dans les journaux régionaux (Voix du Nord et Nord-Eclair). C'est pourquoi, je n'ai pas jugé utile d'organiser une réunion publique.

3.7. Climat de l'enquête

Aucun incident n'a été relevé au cours de l'enquête. Le climat de l'enquête est resté serein pendant toute sa durée. L'enquête s'est déroulée en conformité avec les dispositions de l'arrêté préfectoral la prescrivant. Elle a très peu mobilisé les citoyens habitant à proximité (rue de Verdun à Mouvaux).

3.8. Clôture

L'enquête publique s'est terminée le 8 décembre 2016. J'ai récupéré le Registre de la Mairie de Mouvaux, le 8 décembre à 17h30 après la dernière permanence et la fermeture de la Mairie au public.

Le délai d'enquête étant expiré, j'ai signé le registre et déclaré close l'enquête publique.

Il n'y a pas eu de courrier reçu après cette date. Il n'y a pas eu non plus d'observation envoyée par mail sur le courriel de la Préfecture du Nord indiqué sur l'Arrêté (pref-installations-classees@nord.gouv.fr) d'après Mme Véronique Delville du Service Installations classées de la Préfecture du Nord (mail du 12 décembre 2016). J'ai rencontré le Maître d'ouvrage, la Société Baudalet Environnement représentée par M. Olivier Ramackers, Directeur général adjoint à la première et à la dernière permanence le 8 décembre. A cette occasion, je lui ai présenté la seule observation orale recueillie pendant les 31 jours d'enquête. Celle-ci lui a ensuite été envoyée par mail sous forme de procès-verbal ainsi qu'à Mme Annick Duez, Ingénieur Environnement.

3.9. Avis des conseils municipaux consultés

Selon l'article 6.4 de l'Arrêté d'enquête publique, les « conseils municipaux de Mouvaux, Bondues, Croix, Linselles, Marcq-en-Baroeul, Neuville-en-Ferrain, Roncq, Roubaix, Tourcoing, Wasquehal et Wattrelos pourront formuler leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ces avis ne pourront toutefois être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête. »

N'ayant reçu aucun avis des conseils municipaux de ces 11 communes, j'ai interrogé la Mairie de Mouvaux par l'intermédiaire de M. Johan Dehouck du Service Urbanisme. Celui-ci m'a indiquée que le conseil municipal n'avait pas l'intention d'émettre d'avis ayant suivi le DDAE et ayant eu satisfaction quant aux modifications à apporter au projet, à savoir une entrée sur le site par une nouvelle voirie à partir du boulevard Einstein (et non par la rue de Verdun pour préserver les habitants d'une augmentation de trafic dans le quartier) et une amélioration de l'architecture du bâtiment projeté (bardage en bois) pour une meilleure intégration paysagère.

J'ai envoyé un mail à l'issue de l'enquête le 9 décembre, aux Directeurs généraux des services des 10 autres communes.

Cinq communes ont accusé réception du mail mais n'ont pas répondu (Bondues, Marcq-en-Barœul, Tourcoing, Wasquehal, Wattrelos).

Cinq communes ont répondu en indiquant que leurs conseils municipaux ne donneront pas d'avis à ce sujet :

- M. Nicolas Vandebussche, Directeur général des services, Ville de Bondues,
- Mme Véronique Glay, Directeur Général des Services de la Ville de Linselles,

- Mme Marie Tonnerre-Desmet, Maire de Neuville-en-Ferrain,
- Mme Marjorie Van Ende, Collaboratrice du Directeur Général des Services municipaux de la Mairie de Roncq,
- Mme Nathalie Rabeux, Responsable du Secrétariat Général de la ville de Roubaix.

4 – OBSERVATIONS DU PUBLIC

4.1. Relation comptable des observations

L'enquête publique a été relativement calme, une seule personne est venue lors de la première permanence, il s'agit de M. Rémy, habitant 296 rue de Verdun à Mouvaux (parcelle n°10), est venu s'informer sur le projet et les risques engendrés par les activités projetées : quelle est la nature des produits dangereux, comment l'eau est utilisée et traitée, quel bruit occasionnera celles-ci ainsi que le trafic routier engendré. M. Rémy signale que le bruit provenant de l'entreprise de mécanique ainsi que celui provenant du boulevard Einstein est plus gênant depuis la destruction des bâtiments sur le site. M. Rémy signale qu'il n'y a pas d'affichage concernant l'enquête rue de Verdun. il s'agit d'une observation orale.

M. Rémy avait envisagé de déposer une observation sur le courriel de la Préfecture mais il n'a pas concrétisé ce projet.

4.2. Traitement et notification des observations

L'observation recueillie est surtout une demande d'informations complémentaires sur le projet. Celle-ci a été présentée à M. Ramackers, Directeur adjoint de la société Baudalet Environnement lors des première et dernière permanence (8 novembre et 8 décembre) qui en a fait une photocopie. Il n'était donc pas nécessaire de le convoquer pour la présenter. J'ai dressé le procès-verbal qui a été envoyé par mail à M Ramackers et Mme Duez le 13 décembre 2016 (Annexe 7). La réponse m'a été envoyée par mail également et dans les délais impartis, le 28 décembre 2016.

4.3. Mémoire en réponse de la Société Baudalet et avis du Commissaire-enquêteur

Observation orale de M. Rémy habitant 296 rue de Verdun à Mouvaux

M. Rémy est venu s'informer sur le projet et les risques : En quoi consistent les déchets dangereux ? Quel sera le bruit engendré par l'activité (il remarque que depuis la destruction du rang de maisons sur le site, le bruit provenant de l'entreprise de mécanique et du boulevard Einstein est plus gênant), Quelle sécurité sera mise

en place sur le site ? Comment seront gérées les eaux et seront-elles polluées ? Quel impact aura t'il sur la circulation ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Toutes les questions posées par M. REMY trouvent leurs réponses dans le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter présenté par la société BAUDELET.

1. Les déchets spéciaux qui seront acceptés sur le site sont décrits au chapitre 4.5 de la Présentation Générale du dossier (pages 36 à 45) et la liste déchets acceptés sur le site figure en annexe 4.
2. Une évaluation du bruit engendré par l'activité a été réalisée au chapitre 7 de l'Etude d'Impact (pages 187 à 196 du dossier). Des mesures acoustiques ont été effectuées, permettant de définir l'état initial du site en terme de niveau de bruit. Une simulation de l'impact acoustique des futures activités a ensuite été réalisée. Compte tenu des modes d'exploitation envisagés, l'impact dans le domaine du bruit pourra être considéré comme acceptable.
3. Une Etude des Dangers et une évaluation des risques figurent dans le dossier à partir de la page 306. Des mesures organisationnelles et techniques en matière de sécurité seront mises en place sur le site. Celles-ci sont détaillées à partir de la page 331 de l'Etude des Dangers.
4. La gestion des eaux est décrite au chapitre 3 de l'Etude d'Impact du dossier (pages 117 à 172). Les eaux susceptibles d'être polluées seront éliminées comme des déchets. Les eaux pluviales seront récupérées dans un bassin tampon équipé d'un séparateur d'hydrocarbures puis envoyées vers le réseau communal pour être traitées dans la station d'épuration urbaine de WATTRELOS.
5. La circulation induite par le projet a été étudiée au chapitre 9 de l'Etude d'Impact relative au trafic (pages 200 à 204). L'impact peut être considéré comme acceptable.

Avis du commissaire-enquêteur :

Effectivement les réponses aux questions de M. Rémy se trouvent dans le Dossier d'enquête mais c'est un dossier dense et complexe (950 pages) et pas toujours abordable car certaines parties sont très techniques, il est donc nécessaire de bien connaître le projet afin d'y extraire les informations. La réponse du maître d'ouvrage est satisfaisante dans la mesure où elle répond à tous les points évoqués mais j'aurais souhaité qu'elle soit plus pédagogique, plus développée et plus accessible sans recourir aux références du dossier.

En conclusion, il n'y a eu qu'une seule observation orale qui a été traitée, reçu une réponse du pétitionnaire et un avis du Commissaire-enquêteur.

Fait à Villeneuve d'Ascq le 6 janvier 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Colette Morice', written in a cursive style.

Colette Morice
Commissaire-enquêteur



Enquête publique

du 8 novembre au 8 décembre 2016

N° E16-000201/59

portant sur la demande d'autorisation, présentée par la société Baudalet,
d'exploiter une installation de tri et transit de déchets, dangereux ou non
dangereux, d'activités économiques ou en provenance des collectivités et
déchèteries, sur la commune de Mouvaux (59)

organisée par la Préfecture du Nord

ANNEXES

	Pages
A1. Compte-rendu de la réunion de quartier du 27 avril 2016.....	38
A2. Parutions dans la presse de l'avis d'enquête.....	40
A3. Avis d'enquête.....	48
A4. Certificats d'affichage.....	50
A5. Bulletins municipaux de Mouvaux.....	52
A6. Articles de journaux régionaux.....	56
A7. Procès-verbal des observations.....	66

ANNEXE 1

Compte-rendu de la réunion de quartier du 27 avril 2016

Ville de Mouvaux - Comité de quartier Les Francs/Vert Pré
Compte-rendu de la réunion du mercredi 27 avril 2016 – 19h

- Présents :** Eric DURAND, maire de Mouvaux.
 Charlotte DEBOSQUE, adjointe au maire en charge des Quartiers
 Christiane DEVIAENE, conseillère municipale du quartier Les Francs/Vert Pré
 Ariane FRUIT, adjointe au maire
 Bernard DEKETELAERE, adjoint au maire
 Eddie BERCKER, 1^{er} adjoint au maire
 Marie CHAMPAULT, conseillère municipale déléguée
 Christian MAUCONDUIT, conseiller municipal délégué
 Daniel COMPERE, conseiller municipal
 Renée HOUREZ, secrétariat du Maire et coordination des quartiers
- Roselyne AUBERT, Isabelle CHILLON, Nathalie DE BEVER,
 Laurence LEPLAT, Josiane PAUL, conseillères de quartier
 Bernard BOUDRY, Jean-Pierre COMPAGNON, Raymond DESTOBERE,
 Arnaud DUVAL, Christian GIRARD, Maurice HUVENNE, Eddy LEENE,
 André TELLIER, Lionel TOULEMONDE, conseillers de quartier
- Excusés :** Michèle DELSALLE, adjointe au maire
 Joëlle WATINE, Maryse DESTOBERE, conseillères municipales
 Philippe-Hervé BLOUIN, conseiller municipal
 Jacques DE CAZO, Jean-Claude LEBRUN, Bernard PERE, conseillers de quartier

Monsieur le Maire accueille les participants et précise qu'il n'assiste pas habituellement aux réunions des Comités de quartier. Il est exceptionnellement présent aujourd'hui car l'entreprise BAUDELET, en la personne d'Olivier RAMACKERS, son directeur, vient présenter en avant-première le devenir du site AVI.

Monsieur le Maire fait une petite introduction.

Pendant de très nombreuses années, c'est de la peinture qui a été produite à cet endroit. Les prescriptions en matière d'environnement n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui et le site a été fortement pollué.

Du coup, il est devenu impossible d'y construire un équipement public, un jardin public, des logements ou une activité tertiaire. Il ne reste que la possibilité d'un équipement industriel ou semi-industriel.

Il fallait engager la dépollution du site qui appartenait à une multinationale dont c'était loin d'être la priorité.

Le Maire a mis en contact le propriétaire et l'entreprise BAUDELET, afin d'envisager la vente du foncier et la requalification du site.

Le Maire passe la parole à Olivier RAMACKERS qui précise qu'il a pour habitude de présenter très en amont les projets de cette entreprise familiale, spécialisée dans le traitement et la valorisation des déchets depuis plus de 50 ans.

Le groupe possède 9 sites dans le Nord et en Normandie, composés de plusieurs pôles d'activités et de filières de valorisation, de 340 collaborateurs et 700 000 tonnes de déchets sont traités par an.

Le centre de tri et de traitement se situe à Blaringhem dans les Flandres. C'est un éco-parc avec un site labellisé de 300 hectares (fleurs, plans d'eau...).

En ce qui concerne l'ancien site AVI, Olivier RAMACKERS précise que la dépollution a duré plus de dix ans ; il est maintenant dépollué pour accueillir une activité semi-industrielle. En effet, cette friche va être transformée en activité économique à haute valeur environnementale.

Un accès direct par la ZAC des Peupliers a été créé, de manière à assurer une sécurité et une tranquillité au quartier.

Aujourd'hui, les bâtiments sont démolis. Cela s'est fait sous la forme d'une méthode écologique : tout ce qui était ferraille, métaux, bois a été recyclé et les gravats restés sur place sont réutilisés en sous couche pour les voies d'accès et les bâtiments.

Olivier RAMACKERS rappelle que ce site a connu de nombreuses incivilités : feux, drogue, paint-ball, installation de gens du voyage...

Plusieurs activités vont s'y développer :

- Achat de ferrailles et de métaux.
- Dépollution de véhicules hors d'usage.
- Regroupement de produits contenant de l'électricité (perceuses, lave-linge...).
- Regroupement de déchets spéciaux.

L'accès à la rue Jean Bart par la rue de Verdun a été fermé par un mur qui a été végétalisé.

Le coût du projet est important pour la Société BAUDELET puisqu'il s'élève à plus de 4 millions d'euros.

20 personnes seront embauchées et il y aura un projet complémentaire de location de garages (boxes fermés à l'intérieur d'un bâtiment appartenant à l'entreprise BAUDELET).

Olivier RAMACKERS détaille ensuite le planning de réalisation :

- 2010 : acquisition du site
- 2013 : construction de l'axe routier
- 2015 : démolition des bâtiments
- Mai 2016 : dépôt de la demande de permis de construire et d'exploiter
- Octobre 2016/octobre 2017 : travaux sur le site
- Mai 2017 : obtention de l'arrêté de la Préfecture
- Fin 2017/début 2018 : ouverture du site

Il demande ensuite aux participants s'ils ont des questions à poser.

Daniel COMPERE souhaite avoir une idée du nombre de passages de camions et l'amplitude horaire de l'entreprise lorsqu'elle tournera à plein rendement.

Olivier RAMACKERS précise que l'entreprise sera ouverte de 8h à 18h mais qu'il pourra y avoir, de temps en temps, une exception lors du dépôt d'une benne par une déchèterie communautaire. Il devrait y avoir de 10 à 20 passages de camions par jour, mais il rappelle que les accès ne se feront pas par le quartier mais par la nouvelle voie qui a été créée et qui donne directement sur le boulevard Einstein.

Il précise que l'activité se fera côté zone industrielle et pas côté quartier et que des simulations acoustiques ont été réalisées, dont les résultats sont bien inférieurs aux exigences réglementaires.

Laurence LEPLAT souhaite savoir ce que cela va changer pour les riverains en terme de bruit.

Olivier RAMACKERS répond qu'il y aura le bruit des camions qui vont entrer et sortir sur le site mais que le travail se fera en bâtiment fermé et précise que le seuil réglementaire de 55 décibels ne sera pas atteint.

Une personne du service Communication de l'entreprise BAUDELET présente à la réunion invite les Conseillers de quartier à visiter leur site de Blaringhem de manière à ce qu'ils puissent se rendre compte de l'intégration de l'activité industrielle dans le paysage local.

Olivier RAMACKERS précise par ailleurs que cette activité n'engendrera aucune odeur.

A la question de Christiane DEVIAENE qui demande si les particuliers pourront y avoir accès, Olivier RAMACKERS répond qu'ils pourront amener uniquement des ferrailles et des métaux.

Christian MAUCONDUIT souhaite savoir si le site sera surveillé.

Olivier RAMACKERS répond qu'il sera entièrement clôturé, gardienné et placé sous vidéosurveillance.

Charlotte DÉBOSQUE demande si les 20 embauches seront effectives dès l'ouverture du site ou au fur et à mesure.

Olivier RAMACKERS répond que les 20 postes seront pourvus très rapidement et qu'il souhaite employer du personnel local.

Le Maire remercie Olivier RAMACKERS pour sa présence et ensemble, ils quittent la réunion.

Nous continuons ensuite l'ordre du jour.

Parc du Hautmont: Bernard DEKETELAERE indique qu'il a beaucoup de retours positifs des Mouvallois depuis les travaux et l'inauguration.

A noter un peu d'humidité autour de la plaine de jeux pour enfants. Les entreprises NORENVERT et LEBLEU qui se sont occupées des travaux du parc, vont intervenir pour réparer.

Deux bancs supplémentaires seront installés cette année ainsi que trois caméras de vidéo-protection.

ANNEXE 2

Parutions dans la presse de l'avis d'enquête

Nord Eclair / vendredi 21 octobre 2016

NÉCROLOGIES & ANNONCES

NORD ÉCLAIR
VENDREDI 21 OCTOBRE 2016

LECARNET

Avis de décès

Dominique et Françoise DEBERDT-MEUNIER, Marthe (9) et Dan HENRI-DEBERDT, Bruno et Marie THÉBAUD-PHIL, Jean-Paul et Danièle DEBERDT-CUCIET, Brigitte et Cyril LUTRAN-DEBERDT et leur famille, ses enfants Jonathan et Céline, Elise, Agathe, Tuzile, Edwin, Sébastien et Amélie, Nour, Grégoire, Olivier et Namata, Eliott, Laurence et Gilles, Roger, Noé, Eric et Margaux, Sophie et Sébastien, Valérie, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, Jeanine ERRE-COUTURIER, sa belle-sœur, ses neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces, Toute la famille, la direction, le personnel et les résidents des Orchidées à Tourcoing.

ont la douleur de vous faire part du décès de
Simone DEBERDT
née FRÈRE
veuve de Paul DEBERDT

survenu à Tourcoing le 19 octobre 2016 à l'âge de 94 ans. Selon sa volonté, son corps a été donné à la Science.
La cérémonie d'Adieu aura lieu le mardi 24 octobre 2016 à 10 h 30 en l'église Saint-Christophe à Tourcoing. Assemblée à l'église à 10 h 15.
L'offrande en fin de cérémonie tendrá lieu de condoléances. Merci de remplacer les fleurs et plaques par un don à la recherche médicale. Un tronc sera prévu à l'entrée de l'église.
Vous pouvez faire vos condoléances sur <http://www.pompes-funèbres-marte.com>
59200 Tourcoing - rés. Les Orchidées, 75 rue de la Cloche
Pompes Funèbres MARTE
118-120, rue Nationale - 59200 TOURCOING ☎ 03 20 26 42 16

Guy et Danièle LÉCLUSE-LEHU, Alain et Thérèse LÉCLUSE-PARINY, Michèle et Georges (9) SALAS-LECLUSE, ses enfants François-Xavier et Florence LÉCLUSE-VIVARES, Martin, Ayax, Gabriel, Valérie, LÉCLUSE, Mélanie, Bernadette LÉCLUSE, Vivien, Flavie, Genevieve et Elise LÉCLUSE-CONTAT, Jade, Agathe, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, Ses filiales et filles, ses neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces, Toute la famille, Le docteur Marc LERCY, son médecin, la direction, le personnel et les résidents des Orchidées à Tourcoing.

ont la douleur de vous faire part du décès de
Madame Veuve François LÉCLUSE
née Geneviève SANDRAPS

survenu à Tourcoing le 20 octobre 2016, à l'âge de 95 ans.
La célébration des funérailles aura lieu le mardi 25 octobre 2016 à 10 h 30 en l'église Saint-Christophe à Tourcoing. Assemblée à l'église à 10 h 15.
L'offrande en fin de célébration tendrá lieu de condoléances. L'offrande aura lieu au cimetière du Pont-de-Neuville à Tourcoing.
Dans l'attente de vos funérailles, elle repose à la résidence Les Orchidées, 75 rue de la Cloche à Tourcoing. Visites de 9 heures à 13 h 30 et de 14 h 30 à 19 heures.
Vous pouvez faire vos condoléances sur <http://www.pompes-funèbres-marte.com>
59200 Tourcoing - rés. Les Orchidées, 75 rue de la Cloche
Pompes Funèbres MARTE
118-120, rue Nationale - 59200 TOURCOING ☎ 03 20 26 42 16

LA VOIX DES ANNONCES

Pour trouver ce que vous cherchez, rendez-vous chaque dimanche dans La Voix Annonces.



La famille WILLEMIN, Les familles LEMOINE, BONTE-CASTELAIN, Les familles BUSINO, WILDE, DELEMBULE, ont la tristesse de vous faire part du décès de
Monsieur Alban WILLEMIN
Retraité de la police nationale
survenu le dimanche 16 octobre 2016, dans sa 106^{ème} année.
La cérémonie religieuse sera célébrée à Voisins-le-Bretonneux (79) ce vendredi 21 octobre 2016, suivie de la crémation. La dispersion de ses cendres aura lieu au cimetière de Wattrelos (rue de Leen), le mardi 25 octobre 2016, à 15 h 30.

Remerciements

Une pensée, un geste, une présence, des fleurs, un don, quelques mots de soutien, tous ces témoignages d'amitié en ces jours d'épreuve, lors du départ de
Monsieur Robert LEQUEUX
veuf de Madame Marcelle HEIM

nous ont apporté réconfort et encouragement. Nous vous en remercions vivement.

De la part de
Martine LEQUEUX et Daniel DEMONCHY (9), Didier et Marie-Françoise LEQUEUX-SIX, Claudine DIARSE-LEQUEUX, Christine et Christophe DUCATTEUW-LEQUEUX, Philippe et Anne LEQUEUX-DISTINGUIN, Thierry LEQUEUX, Gérard LEQUEUX, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, Et toute la famille.

Pompes Funèbres VANDENBERGHE
187, boulevard de Reims - 59100 ROUBAIX
☎ 03 20 75 10 33

Inscription gratuite

Retrouvez vos avis de décès, anniversaires de décès, pensées, messes, souvenirs tous les jours

memoire.lavoixdunord.fr

Le site des avis de décès et du souvenir du Nord-Pas de Calais

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire HT à la ligne par colonne : Nord 8,24 euros - Pas-de-Calais 8,24 euros.

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Des communes de Coucellles-les-Laux, Dourges, Evry-Malmaison, Leforest et Noyelles-Godault
AVIS PUBLIC

Le Plan Local d'Urbanisme du SIVOM des communes de Coucellles-les-Laux, Dourges, Evry-Malmaison, Leforest et Noyelles-Godault, fait l'objet d'une révision partielle en vue de la prise en compte des dispositions de l'article 170 de la loi n° 2010-1248 du 22 octobre 2010 relative au PDU METALURPO-ROD.

A cet effet, Monsieur Christian BOULANGER, directeur de la Poste Nationale, directeur du Centre de Services à la Clientèle, a été désigné en qualité de Commissaire-Experte Titulaire par le Bureau de Préfets de l'Intercommunalité de Lille.

Le présent avis est adressé à la Mairie de Noyelles-Godault, siège du SIVOM, et dans chaque mairie membre du SIVOM du 8 novembre au 9 décembre 2016 inclus, aux jours et heures indiqués ci-dessous, de 9 heures à 17 heures, pour avis et observations. Les observations doivent être déposées au Centre de Services à la Clientèle, Monsieur le Commissaire-Experte Titulaire, au même lieu et aux mêmes heures que ci-dessus.

La Mairie de Noyelles-Godault : Le mardi 8 novembre 2016 de 9 heures à 17 heures.
La Mairie de Coucellles-les-Laux : Le mardi 22 novembre 2016 de 9 heures à 17 heures.
La Mairie de Dourges : Le vendredi 9 décembre 2016 de 9 heures à 17 heures.
La Mairie de Leforest : Le jeudi 1er décembre 2016 de 9 heures à 17 heures.
La Mairie de Evry-Malmaison : Le mercredi 16 novembre 2016 de 9 heures à 17 heures.
Le présent avis est adressé par voie de Commission Experte. La réponse et les conclusions de l'Expertise pourront être consultées à la Mairie de Noyelles-Godault, pendant et en fin de l'avis de l'avis.

Le Président du SIVOM
Jean-Louis MAURICQ

Liberté Égalité Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTRIELLES
Bureau des Installations Classées sous la Protection de l'Environnement
14 rue de la République
59000 LILLE

COMMUNE DE MOUVAUX AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société SURELITE - sous statut Société à responsabilité limitée (SRL) a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'une installation de tri et de traitement de déchets d'activités domestiques sur un territoire de compétence de la commune de MOUVAUX (59) sous la forme d'activités de Prétraitement, comprenant les activités suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2115 - Installation de tri, regroupement ou tri de déchets de déchets de matière non dangereuse, à l'usage de matière ou de déchets d'usage de matière non dangereuse ;
2116 - Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets ;
2117 - Installation de tri, regroupement ou tri de déchets résiduels des installations de traitement de déchets dangereux à l'article R. 511-10 ;
2118 - Installation de tri, regroupement ou tri de déchets dangereux et de déchets résiduels de installations dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 au code de l'environnement ;
2091 et 2092 - Installation de traitement de déchets dangereux ou de déchets résiduels des installations de traitement de déchets dangereux à l'article R. 511-10 ;
2093 - Stockage temporaire de déchets dangereux ;
Ainsi que diverses activités couvertes par l'arrêté préfectoral en date de la création de 2115-16 et 2117-18 au titre des rubriques 2115-16, 2117-18 et 2119-20.

Conformément aux dispositions et codes de l'environnement, cette demande sera soumise à enquête publique au titre de MOUVAUX du 8 novembre 2016 au 8 décembre 2016 inclus, et le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront adressées par la commune de MOUVAUX, aux coordonnées ci-dessous, à l'adresse suivante : service-classees@moouvax.fr ;
Madame Colette MORICE, responsable-enquêteur, se tiendra à la disposition du public au mairie de MOUVAUX, au lieu de consultation de dossier, les mardi 8 novembre 2016 de 9 heures à 17 heures, samedi 26 novembre 2016 de 9 heures à 12 heures et jeudi 8 décembre 2016 de 14 h 30 à 17 h 30.

Les observations relatives au dossier à l'exception de la demande soumise ci-dessus, devront être adressées au titre de l'article 21-10 de la loi n° 2010-1248 du 22 octobre 2010 relative au PDU METALURPO-ROD, aux coordonnées ci-dessus, à l'adresse suivante : service-classees@moouvax.fr ;
A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à la Préfecture du Nord aux heures d'ouverture de bureau, ou sur le site Internet www.nord.gouv.fr - Rubrique ICPE - autres ICPE - rubrique Installations, sites et activités classées ou à l'adresse : l'issue de la procédure de la consultation sera, au respect de prescriptions ou un refus.

LA VOIX DES ANNONCES

Vous vendez ?
Profitez de l'efficacité de La Voix Annonces !

G Carnets et avis

LA VOIX DU NORD VENDREDI 21 OCTOBRE 2016

Remerciements



Dunkerque - Epévernes
Nathalie FINET, son épouse
Ses enfants et ses proches,
Et toute la famille,
profondément touchés des très nombreuses marques de sympathie reçues lors du décès d'Eric FENET...

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire HT à la ligne par colonne: Nord 8,24 euros - Pas-de-Calais 8,24 euros.

Avis administratifs



PREFET DU NORD
Déclaration de projet d'Etat relatif aux compétences du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Louviers.

Emplois publics



PREFET DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES INTER-ADMINISTRATIVES
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

COMMUNE DE MOUVAUX AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier BAUDETTE, n° 1021, s'inscrit à la fois dans le cadre de l'article R. 122-10 du Code de l'Environnement et de l'article R. 122-11 du Code de l'Environnement... Avis d'enquête publique...

Les observations écrites ou orales auxquelles le demandeur est tenu de répondre avant l'expiration du délai de dépôt de son dossier...

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire HT à la ligne par colonne: Nord 8,24 euros - Pas-de-Calais 8,24 euros.

Marchés publics de fournitures et services

Procédures adaptées de 90 000 euros

VILLE DE LOON-PLAGE AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Installation de 10 bornes de recharge pour véhicules électriques. Lot 1: Classe transformatrice pour 10 bornes SACE COUPEL. Lot 2: Classe transformatrice pour 10 bornes SACE COUPEL...

Avis d'appel d'offres

13/10/2016



INFORMATION SUR UN AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Valence du marché: 2016/12. REGION HAUTE-DE-FRANCE - 151 avenue Mayeur 59659 LENS Cedex. OBJET DU MARCHE: FOURNITURES DE PLANTES VERTES ET FLEURS COUPÉES POUR LES LOCALS ET LES MANIFESTATIONS OFFICIELLES DE LA REGION HAUTE-DE-FRANCE...

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de 90 000 euros



AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

DEPARTEMENT DU NORD MAIRIE DE FEMME VERTS Construction de 8 logements individuels locatifs.

Merci de préciser: Prédiction adaptée en application de l'ordonnance 2015-999 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret 2016-300 du 23 mars 2016 relatif aux marchés publics. Objets et intitulés: voir règlement de consultation joint au dossier...

COMMUNE DE NOYELLES SUR ESCAUT AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Installation de 10 bornes de recharge pour véhicules électriques. Lot 1: Classe transformatrice pour 10 bornes SACE COUPEL. Lot 2: Classe transformatrice pour 10 bornes SACE COUPEL...

Divers

13/10/2016



DUNKERQUE - COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES

11,5,7 Place de la République à DUNKERQUE (59 20 12 81) Construction en vue de la mise en place de points d'apports volontaires.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES: 17 NOVEMBRE 2016 A 16H00

Les offres relatives au soumissionnement ci-dessus doivent être déposées auprès de la Société Développement Aménagement du Paysage de Dunkerque... COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES - 11,5,7 Place de la République à DUNKERQUE...

LA VOIX DU NORD ANNONCES

Voix vendée 7 ProStor de l'efficacité de La Voix Abonnés 1

LA VOIX DU NORD JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Carnets et avis

LECARNET

Avis de décès

Monsieur Jacques CAULLET, son époux
Françoise et Jean-Noël DANDRE-CAULLET,
Christine CAULLET,
ses enfants

Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
toute la famille

ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Antoinette CAULLET
née HOCHEDÉZ

surné à Seclin le lundi 7 novembre 2016, dans sa 84e année.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 12 novembre 2016, à 11 heures, en l'église Saint-Martin à Templemars.

Assemblée à l'église à 10 h 45.

L'offrande en fin de cérémonie tiendra lieu de condoléances.

Selon sa volonté, son corps sera crémé au crématorium d'Illecques pour y être incinéré et ses cendres déposeront au cimetière de Templemars.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Une dernière visite peut être rendue à Madame CAULLET au salon funéraire, 104 rue des Martyrs de la Résistance à Seclin, jeudi de 9 heures à 19 h 30 et vendredi de 10 heures à 18 heures.

Insérez un message à la famille sur www.pf-faoucompres.com

11 bis rue Jules Guesde, App 33, « Le Clos du Vert »
59175 Templemars

MARIE Pompes Funèbres FAUCOMPRES
104, rue Clémentine WATTIGNES © 03 20 93 41 26
16, rue Th. Barbusse - JACQUES THUMENIL © 03 20 97 93 43

Madame Georgine FARDEL
veuve de Monsieur Roger OZEEL

nous a quittés le mardi 8 novembre 2016, à l'âge de 95 ans.

Dans l'attente de ses familles, Georgine repose au salon funéraire 8, rue Gambetta à Armentières.

Visites de 9 heures à 19 h 30.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 12 novembre 2016, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de Lourdes (La Choque) de La Chapelle d'Armentières, suivie de l'inhumation au cimetière d'Armentières dans le cimetière de famille.

Assemblée à l'église à 10 h 15.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

De la part de
François et Marie-Claude OZEEL-DILOPERU,
Migis et Danièle OZEEL-COURTECLUSSE,
José et Christine OZEEL-LERIE,
Patrice et Agnès OZEEL-YANDROMME, ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
toute la famille.

Pompes Funèbres Josi TRAINSEL © 03 20 48 11 24
8, rue Gambetta - 59280 ARMENTIÈRES
3582, rue d'Armentières - 59850 NIEPPE

La famille vous fait part du décès de

Madame Christiane L'HONORÉ
née CARTON

surné le mardi 8 novembre 2016, dans sa 84e année.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 12 novembre 2016, à 10 h 30, en l'église Saint-Yves.

Madame L'HONORÉ repose au funérarium Roc'Elcerc à Armentières.

ROC-ELCERC
105 bis, rue Saint-Carlier - 59280 ARMENTIÈRES © 03 20 30 74 76

« Tu n'es plus là, ce te sentais, mais tu es présent là où nous sommes »

Entouré de l'affection des siens

Claude HAZARD
Médecin honoraire des hôpitaux

s'est éteint paisiblement le mercredi 9 novembre 2016, à Roubaix, à l'âge de 83 ans.

La célébration des funérailles aura lieu le jeudi 14 novembre 2016, à 11 heures, en l'église Saint-Paul à Hem, paroisse de la Trinité.

Assemblée à l'église à 10 h 45.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

Selon sa volonté, il sera incinéré.

De la part de :

Béatrice HAZARD-BERGER, son épouse
Gaëthier et Isabelle HAZARD-TASARU,
Margaux, Noémie, Lucie, Sidonie,
Violaine et Stéphane WASILEWSKI HAZARD,
Victor, Hortense, Béatrice, Blanche,
Amaly et Laurence HAZARD-BONNIER,
Mathy, Léonie,
Dominique HAZARD et Philippe GADEVNE,
Ermine, Jeanne, Violotte,
ses enfants et petits-enfants

Les familles HAZARD, LEDOU, BERGER, LOMBAERTS,
LECOCQ, FRUHDOMBER, HOURIEZ,
Tous ses amis,

Les docteurs BEGART, BRICHANT, GUILLEMOT, HROUJIN,
Le personnel du centre hospitalier de Roubaix,
Et le service des soins palliatifs de Roubaix.

Claude repose au salon funéraire Wyllé 72, avenue de Plandré à Villeneuve-d'Ascq (Sar). Visites de 10 heures à 18 heures.

Merci de remplacer les fleurs par un don au profit de l'association « La chaîne de l'espoir ». Une corbeille, à cet effet, sera placée à l'entrée de l'église.

Pompes Funèbres Jean-Christophe et Serge WYFFELS
VILLNEUVE-D'ASCQ 772, av. de Plandré - L'ÉTOILE - 59111, bd Zola - ROUBAIX - 210, Grand-Rue et 3, quai de Louvain © 03 20 75 54 14

Monsieur Laurent ULRICH, archevêque de Lille
Monsieur Gérard COICQU, évêque auxiliaire
Le père Bruno CAZIN, vicaire auxiliaire
Le père Thierry VANDENOOTELE, vicaire épiscopal
Le père Raphaël WILLOT,
doyen du chapitre cathédral de Notre-Dame-de-la-Treille
Le père Arnaud CHILLON, recteur de la cathédrale
Les prêtres et diacres du diocèse de Lille,
sa nombreuse famille.

Tous ses amis et ceux qui font bonjour,
conjoint à votre prière

Le Chanoine Alain BORIE

Prêtre du diocèse de Lille,
Chanoine titulaire de la cathédrale
Notre-Dame-de-la-Treille

Successeur
en mission ouverte, secteur
Tourcoing-Est-Saint-Joseph
Aumônier en ACE en zone Lille-Armentières-Secrin
Curé de Lille-Saint-Maurice-des-Champs
Consulteur diocésain
Responsable du secrétariat général à l'évêché
et membre de l'Office diocésain
Membre du conseil presbytéral
Chancelier du diocèse
et délégué aux affaires matrimoniales
Administrateur à la CAVIMAC
Nommé au doyenné du littoral-Duacq
au service de la paroisse des Rives-de-l'An
Chanoine titulaire de la cathédrale
Notre-Dame-de-la-Treille
Aumônier diocésain de l'hôpital de Lourdes

L'abbé Alain BORIE est décédé le mardi 8 novembre 2016, à Lille, à l'âge de 67 ans, dans la 40e année de son sacerdoce.

La messe des funérailles sera célébrée samedi 12 novembre 2016, à 9 h 30, en la cathédrale Notre-Dame-de-la-Treille à Lille, suivie de l'inhumation au cimetière de Lille 39, cimetière des Chanoines.

Dans l'attente de ses funérailles, le père Alain BORIE repose jusqu'au vendredi 11 novembre 2016, à 15 heures, au salon funéraire, 67, rue Pompidou à La Madeleine (59110).

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif journal des annonces judiciaires et légales. Prix habituel lit à la page par colonne : Nord 5,24 euros - Pas-de-Calais 5,24 euros.

Enquêtes publiques

COMMUNE DE MOUVAUX
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société BAUDELET, ayant assisté à l'avis de la Préfecture à Lille (décret 2015-1118) et devant un dossier en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'une installation de tri et transit de déchets et de traitement des déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement, a été avisée par la Préfecture de Lille de l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de demande d'autorisation de création d'une installation de tri et transit de déchets et de traitement des déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement.

2115- Installation de tri et transit de déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement.

2116- Installation de tri et transit de déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement.

2117- Installation de tri et transit de déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement.

2118- Installation de tri et transit de déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement.

2119- Installation de tri et transit de déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement.

2120- Installation de tri et transit de déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement.

2121- Installation de tri et transit de déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement.

2122- Installation de tri et transit de déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement.

2123- Installation de tri et transit de déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement.

2124- Installation de tri et transit de déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement.

2125- Installation de tri et transit de déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement.

2126- Installation de tri et transit de déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement.

2127- Installation de tri et transit de déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement.

2128- Installation de tri et transit de déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement.

2129- Installation de tri et transit de déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement.

2130- Installation de tri et transit de déchets de la commune de Mouvaux, en vertu de l'article R. 111-18 du code de l'environnement.

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif journal des annonces judiciaires et légales. Prix habituel lit à la page par colonne : Nord 5,24 euros - Pas-de-Calais 5,24 euros.

Vie juridique des sociétés

Divers (créances, convoc., comptes...)

SARL ATHENIA

La Compagnie ATHENIA au capital de 100 000 €, 10011 Parc Le Diable, 59100 Lille, a été déclarée en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Lille le 10 novembre 2015. Les créanciers sont invités à déposer leurs créances au greffe du Tribunal de Commerce de Lille, 10011 Parc Le Diable, 59100 Lille, à compter du 10 novembre 2015.

Annances civiles

Divers

Ordonnance de référé en matière de divorce et de séparation de corps.

LA VOIX DU NORD ANNONCES

Pour trouver ce que vous cherchez, rendez-vous chaque dimanche dans La Voix Annonces.

ANNEXE 3

Affiche de l'avis d'enquête publique



PRÉFET DU NORD

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

☎ 03.20.30.59.94

Commune de MOUVAUX

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société BAUDELET, siège social : lieu-dit « les Prairies » à BLARINGHEM (59173) a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'une installation de tri et transit de déchets d'activités économiques ou en provenance des collectivités et déchèteries, qu'ils soient dangereux ou non dangereux à MOUVAUX (59420), rue de Verdun - Parc d'activités des Peupliers, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2713-1 - Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux ;

2710-2-a - Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets ;

2717 - Installations de transit, regroupement ou tri de déchets contenant des substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R. 511-10 ;

2718-1 - Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement ;

2790-1 et 2790-2 - Installations de traitement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R. 511-10 ;

3550 - Stockage temporaire de déchets dangereux ;

ainsi que diverses activités soumises à enregistrement au titre de la rubrique n° 2712-1-b. et à déclaration au titre des rubriques n° 2711-2, 2791-2 et 2795-b.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de MOUVAUX du 8 novembre 2016 au 8 décembre 2016 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Madame Colette MORICE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de MOUVAUX, au lieu de consultation du dossier, les mardi 8 novembre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00, samedi 26 novembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00 et jeudi 8 décembre 2016 de 14 h 30 à 17 h 30.

Les observations écrites ou orales auxquelles la demande susvisée donnerait lieu devront, avant l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, être consignées au registre ouvert à cet effet, lequel restera à la disposition du public pendant le même temps en mairie de MOUVAUX. Des observations peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à la Préfecture du Nord aux heures d'ouverture du public, ou sur le site internet (www.nord.gouv.fr - Rubrique ICPE - autres ICPE - agricoles, industrielles, etc - autorisations) ou auprès des mairies consultées lors de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

ANNEXE 4

Certificats d'affichage de Mouvaux et Linselles

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique du 8 novembre 2016 au 8 décembre 2016 inclus.

Société BAUDELET

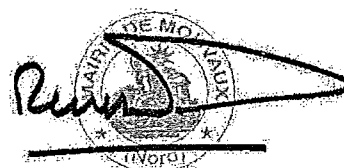
Demande d'autorisation pour la création d'une installation de tri et transit de déchets d'activités économiques ou en provenance des collectivités et déchèteries, qu'ils soient dangereux ou non dangereux à MOUVAUX, rue de Verdun Parc d'activités des Peupliers

Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du 23 octobre 2016 au 8 décembre 2016 sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A MOUVAUX le 09/12/2016

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

Eric DURAND
Maire de Mouvaux



À retourner à la PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement
À l'attention de Madame Véronique DELVILLE
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE LINSSELLES
NORD




CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : Enquête publique du 08 novembre 2016 au 08 décembre 2016 inclus,
Société BAUDELET
Demande d'autorisation pour la réalisation d'une installation de tri et transit de déchets d'activités économiques ou en provenance des collectivités et déchèteries, qu'ils soient dangereux ou non dangereux à Mouvaux, rue de Verdun Parc d'activités des Peupliers.

Monsieur le Maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du 23 octobre 2016 au 08 décembre 2016 sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

À Linselles,

Le 09 Décembre 2016

Maire, Conseiller Métropolitain,

 Yves LEFEBVRE

A retourner par courrier :

Mr le Préfet du Nord

Direction de la Coordination des Politiques Interministérielles
Bureau des Installations classées pour la protection de l'environnement
Dossier : DCPI-BICPE-VD

Affaire suivie par Véronique DELVILLE

12-14 rue Jean Sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
Fax : 03 57 08 02
pref-environnement-prefecture-du-nord@nord.gouv.fr

12, rue de Bousbecque 59126 LINSSELLES Tél. 03.20.28.94.80 Fax: 03.20.03.26.76 E-mail : contact@ville-linselles.com
Toute lettre doit être adressée impersonnellement à l'attention de Monsieur le Maire

ANNEXE 5

Bulletins municipaux de Mouvaux

C'est Mouvaux n°120 Juin 2015

8 CADRE DE VILLE

Logements rue de Verdun : avancée des travaux

La construction des quatre logements aidés de la rue de Verdun avance à grand pas. La première partie, en avancée sur la rue est sortie de terre. Le bâtiment en briques annonce de belles surfaces. Rappelons qu'il s'agit de deux T3 et deux T4 plain-pied ou duplex avec jardin privatif pour deux d'entre eux. La construction a été confiée au bailleur social Notre Logis sur un terrain mis à disposition par la Métropole Européenne de Lille.

Travaux de voirie cet été

Les réfections de voirie déjà engagées rue Thiers et rue Beethoven – les bordures abîmées des trottoirs de ces deux rues ont d'ores et déjà été remplacées – vont se poursuivre cet été avec l'installation d'un nouvel enrobé de chaussée. Par contre, les travaux de réfection de la rue d'Isly seront beaucoup plus conséquents. Profitant d'un mois d'août souvent déserté pour les rivages ensoleillés, les services de voirie de la MEL (Métropole Européenne de Lille) vont tout d'abord décaisser la chaussée de plus ou moins 25 cm afin d'enlever les pavés constituant la structure actuelle de cette voirie. La rue sera donc absolument interdite à la circulation en journée, pendant les heures de chantier, mais l'entreprise mandatée mettra tout en œuvre pour permettre aux riverains uniquement d'accéder à leurs habitations avec leurs véhicules le soir. Il faudra malgré tout laisser place nette dès le matin pour permettre à l'entreprise de continuer ces importants travaux qui se termineront par le coulage d'un nouvel enrobé.

C'est Mouvaux n°120 • Juin 2015

Le site AVI : Les travaux avancent bien

La démolition de la totalité des bâtiments est prévue pour fin juillet. Alors, l'entreprise Baudalet Environnement pourra commencer la construction de ses nouveaux bâtiments.

Des dispositions ont été prises pour l'extrémité de la rue Jean Bart. En effet, le site n'est désormais accessible que par la Zone Industrielle des Peupliers afin que la tranquillité des riverains soit préservée. Un mur de béton est prévu pour délimiter le site mais un espace pour des plantations devrait l'agrémenter et le faire disparaître pour assurer une certaine qualité de l'environnement immédiat.

Les travaux de reconstruction des hangars de stockage ne commenceront pas avant 2016 car ils sont en attente de l'autorisation de la Direction de l'Environnement et sont soumis aux résultats d'une enquête publique. L'ouverture du lieu est donc prévue en 2017. Alors pourra commencer la collecte de matériaux nobles (des métaux), ainsi que le recyclage du petit équipement électroménager hormis les téléviseurs et les réfrigérateurs (car ces derniers contiennent du fréon, un gaz hautement toxique, incompatible avec les résidences alentour).

Réunions publiques de quartier

Année après année, l'intérêt renouvelé des Mouvallois

Elles ont fait saïes combles cette fois encore et prouvent, au-delà de l'élection l'année dernière des nouveaux membres des Comités de quartier, l'intérêt que portent les Mouvallois à leur quartier respectif et la qualité des points abordés.

Mercredi 30 septembre : Centre-Mirabeau

C'est donc le quartier du centre qui a ouvert le bal. Les riverains des rues Thiers, des Poilus, Kléber et Marceau ont été consultés par courrier au printemps dernier et 3 alternatives leur étaient proposées.

- 1 • un sens unique de la rue de Lille à la rue des Poilus
- 2 • un sens unique de la rue des Poilus à la rue de Lille
- 3 • pas de modifications mais plus de verbalisations

La proposition n°1 a largement remporté l'adhésion et des travaux seront donc engagés par la MEL afin de mettre en sens unique la portion de la rue Thiers allant de la rue de Lille à la rue des Poilus. Le réaménagement du Parc du Hautmont a fait l'objet d'un rappel sur les usages et le respect des espaces.

Les travaux du cœur de ville ont été évoqués : l'Espace culturel, le dernier lot de logements, le raccord des rues Roosevelt et Mirabeau, les nouvelles caméras de vidéoprotection... Enfin, les travaux de voirie, avec pour certains un volet assainissement (rues Guy Môquet et Falderbe), commenceront dans quelques mois. Le projet d'aménagement de la Cour Paux, rue de Lille et la création d'une aire de stationnement à proximité ont été également abordés.



Mercredi 7 octobre : Les Francs-Vert Pré

Le site AVI, ancienne friche industrielle polluée, après avoir fait l'objet d'une dépollution se transforme et reprend vie. Son raccordement direct par le boulevard Einstein du côté de la ZAC des Peupliers a permis la mise en place d'une clôture au bout de la rue de Verdun afin d'éviter les intrusions et respecter les riverains. La transformation de l'ancienne usine Les Carbonisages, quant à elle en écoquartier avec notamment la construction d'une nouvelle maison de retraite est plus que jamais d'actualité. Le Maire a précisé qu'il avait saisi l'Établissement Public Foncier pour faire accélérer la vente des terrains. On y évoqua aussi les nouveaux logements aidés à l'angle des rue de Verdun et des Coulons. Entre l'aire de jeux de la ville de Halle (angle des rues Lorthiois et Verdun) et ces logements prendraient donc place d'autres habitations, avec en RDC une crèche si la CAF et le Département participent à son financement.

Jendredi 15 octobre : Triez-Vauban

Contrairement à Véronique Hostil et Christiane Deviaene, respectivement présidentes des comités du Centre et des Francs, rompues à l'exercice, pour Hubert Couvreur, nouveau président du

comité de quartier Triez-Vauban, c'était le baptême du feu. Il s'est très bien prêté à l'exercice d'accueil et de discours d'introduction avant de laisser la parole à Joseph Sansone, Adjoint aux travaux et à Éric Durand, Maire, qui sont bien évidemment revenus sur le projet du quartier Escalette. La rénovation de la rue du même nom, l'enfouissement des réseaux et l'optimisation du stationnement ont été salués, d'autant que les espaces verts vont être plantés cet automne. Les rues Maxence van der Meerich et Jules Watteeuw connaîtront le même traitement. La municipalité fera en sorte que les riverains subissent le moins possible les désagréments causés par les travaux. Enfin, Éric Durand a rappelé aux riverains que rien dans ce projet de rénovation du quartier n'est gravé dans le marbre. Le temps de la concertation continue et la politique de la chaise vide n'est pas compatible avec la critique systématique.

Enfin, un sujet commun aux trois quartiers, et donc abordé lors de ces trois rendez-vous, fut le déploiement de la fibre sur le territoire communal. Les Mouvallois se montrant avides d'informations et de précisions que Charlotte Debosque, Adjointe à la communication et aux TIC ne manqua pas de leur apporter (cf. article page 9).

Le groupe Baudalet Environnement : Nouveau voisin dans le quartier des Francs

Le groupe Baudalet Environnement installera sur l'ancien site AVI, dans le quartier des Francs, un point de collecte et de pré-tri de produits et matériaux à recycler. Ce site sera le 7^e site du réseau de Baudalet Environnement des Hauts-de-France avec Hazebrouck, Croix, Santes, Dunkerque, Calais, Baillleul.



Ce point de collecte et de pré-tri regroupera, sur près de 15 000 m², des produits et matériaux destinés à la valorisation : ferrailles et métaux ; véhicules hors d'usage ; déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ; déchets spéciaux...

Il s'agit d'activités à forte valeur environnementale, clairement en phase avec REV3 (anciennement Troisième Révolution Industrielle), et l'ambition de haute qualité environnementale de notre ville.

Ce point de collecte sera équipé de 4 installations complémentaires, aux équipements ultra-modernes et sécurisés, pour trier, regrouper et préparer des produits et matériaux qui rejoindront ensuite le site de traitement de l'entreprise situé à Blaringhem.

Une réflexion menée avec la Ville pour un projet assez ancien

Dépollué entre 2000 et 2011 par ses anciens propriétaires, le terrain a été acquis en 2010 par le groupe Baudalet Environnement qui l'a sécurisé. L'entreprise et la Ville ont réfléchi et travaillé ensemble pour que le projet s'intègre au mieux dans le quartier, pour qu'il respecte son environnement et son voisinage. Ainsi, les accès par la rue Jean Bart ont été condamnés et un rond-point a été mis en place en 2013 pour permettre l'accès au site via le boulevard Albert Einstein par la ZAC des Peupliers afin de préserver la tranquillité des riverains.

L'architecture des bâtiments a été réfléchi conjointement pour que le site s'intègre bien dans le quartier : les façades donnant sur la rue de Verdun et la rue Jean Bart seront en bois et le mur qui clôture le site côté rue de Verdun a été végétalisé avec des plantes grimpantes...

Une mise en service pour la fin de l'année 2017

La demande de permis de construire et d'exploiter vient d'être déposée en mairie pour des travaux de construction qui devraient démarrer en octobre 2016. La mise en service devrait intervenir fin 2017. Une inauguration des installations sera réalisée en présence des riverains.

Des potagers à l'Escalette fruits d'un labeur collectif

Les vendredi 3 et samedi 4 juin, Vilogla en partenariat avec la Ville de Mouvaux a organisé un week-end « Rev.3 » (NDLR - nouvelle appellation régionale de la Troisième Révolution Industrielle) dans le cadre de la semaine du développement durable.

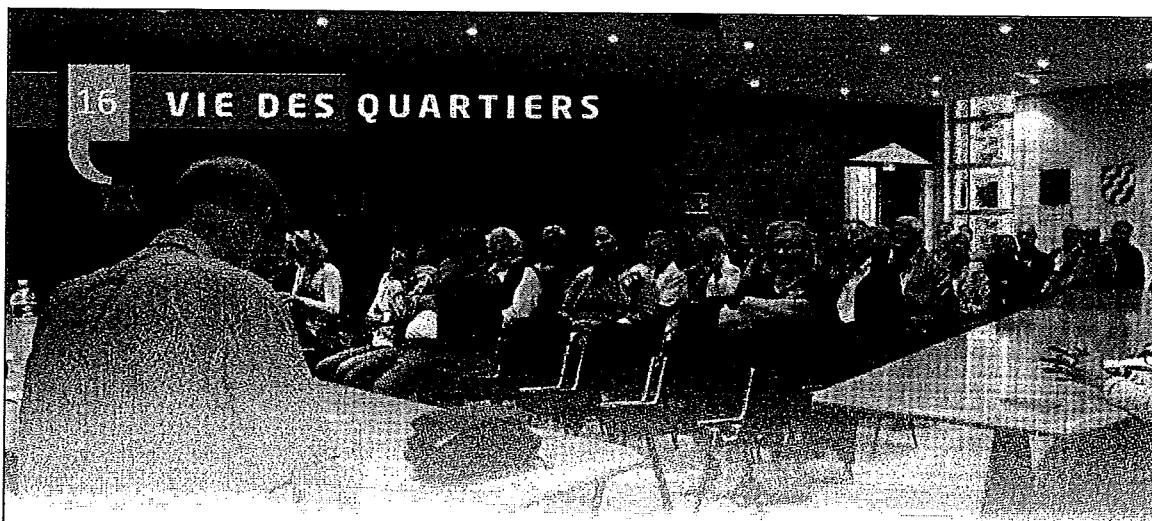
Ce rendez-vous annuel convivial, festif mais aussi informatif, organisé dans le cadre de la requalification du quartier, associe l'ensemble des partenaires associés au projet, les habitants, les enfants du quartier et leur école mais aussi toute personne intéressée.

Cette année, les habitants mais aussi les élèves de l'école Victor Hugo, se sont activés à l'installation de jardins potagers dans le quartier. Initiée dans le cadre de la requalification de la Rue de l'Escalette par la Municipalité avec la pose de carrés potagers, agrémentés d'herbes aromatiques, une « agriculture urbaine » s'invite peu à peu dans un quartier loin des jardins ouvriers présents sur le territoire de la commune. Guidés par les bons conseils de l'association des AJONG (Association des Jardins Ouverts mais Néanmoins Clôturés), habitants et élèves entreprendront eux-mêmes leur culture au fil des semaines, pour in fine avoir le plaisir d'en récolter les fruits (et les légumes !).

C'est Mouvaux n°125 • Juin 2016

A l'heure où on cherche à privilégier les circuits courts, pour limiter les intermédiaires, diminuer la pollution des transports successifs, mais aussi consommer de meilleurs fruits et légumes, cueillis à point, rien de tel que de privilégier le 100% made in Mouvaux et de retrouver les vertus du jardinage dans cette cité jardin où tout s'y prête !





16 VIE DES QUARTIERS

Les réunions publiques de quartier... ont répondu aux questions des riverains

Les réunions publiques de quartier qui se sont tenues en septembre ont permis aux Mouvallois de chaque quartier d'en savoir plus sur leur environnement immédiat et son évolution prochaine. Car plusieurs projets structurants concernent les trois quartiers dans leur impact sur la vie quotidienne des résidents (fibre, voisinage, cadre de vie, vidéoprotection...) tandis que d'autres s'avèrent spécifiques à chaque quartier; ce qu'Éric Durand, notre Maire et ses adjoints ont détaillé avec images à l'appui : la fin des travaux du cœur de ville (lot 5 de logements, Espace culturel/Théâtre/Jeunesse, basculement de la rue Franklin Roosevelt dans le prolongement de la rue Mirabeau) pour le quartier Centre Mirabeau ; réhabilitations des sites des Carbonisages et Avi et aménagement de la rue du 11 novembre pour les Francs Vert Pré ; enfin, plusieurs réaménagements dans le quartier Triez-Vauban, à savoir l'extension de la résidence Clemenceau, le placement de la rue de Roubaix en zone bleue et enfin le réaménagement du quartier de l'Escalette et de la station service AVIA... Les habitants des 3 quartiers ont ensuite pu échanger sur ce qui fait débat en direct avec le Maire et les Élus qui ont répondu à toutes leurs questions.



5 domaines sanctuarisés :

Sécurité, propreté, cadre de vie, solidarité, bien vivre ensemble, ces 5 domaines sont les préoccupations quotidiennes des Mouvallois. C'est pour cela qu'ils sont les vecteurs principaux du nouveau mandat d'Éric Durand et de son équipe municipale, tant en investissement qu'en fonctionnement. Malgré des recettes moindres, malgré l'augmentation des charges, malgré le désengagement de l'État, les dépenses liées à ces domaines resteront constantes en 2017. Ces 5 thèmes ont été largement abordés lors des 3 réunions publiques de quartier.

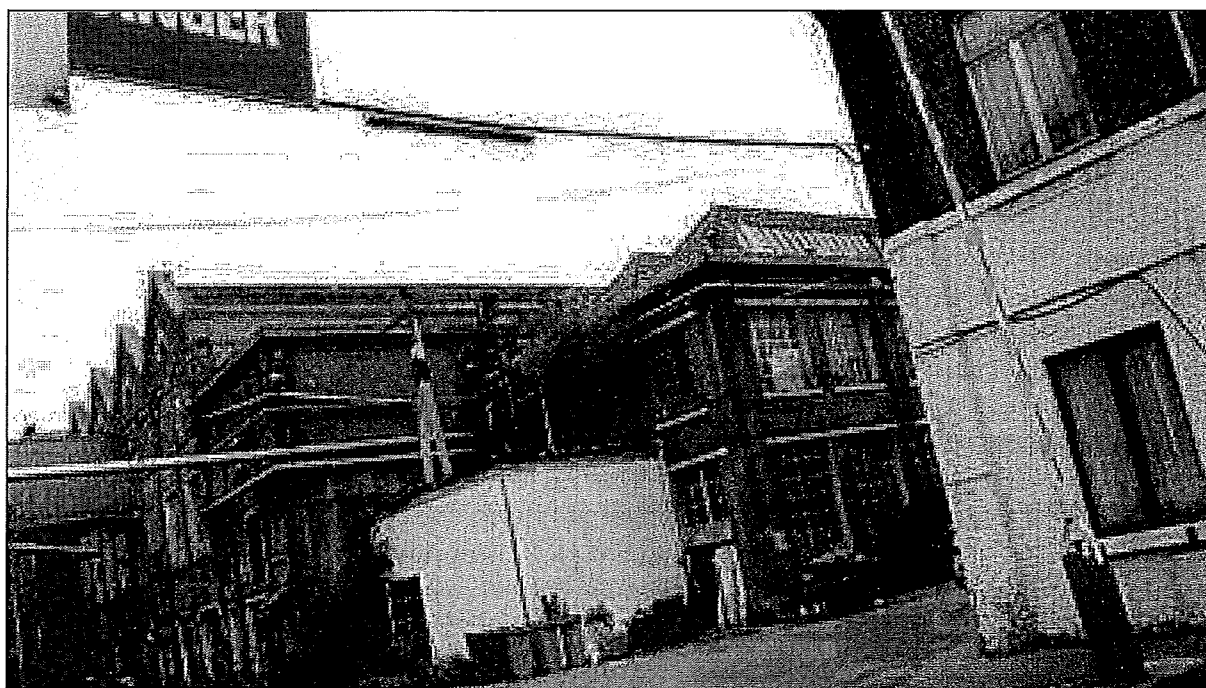
ANNEXE 6

Articles de journaux régionaux

Mouvaux: où en est la ville dans le recyclage de ses friches?

La ville de Mouvaux est confrontée à une double problématique : celle de n'avoir plus de foncier disponible pour bâtir et d'avoir deux immenses verrues : la friche des carbonisages (2,5 hectares) et Avi (1 hectare).

Par Nord Eclair | Publié le 20/01/2014



Elle a déjà transformé une friche en centre technique municipal en juillet dernier. Mais cette fois c'est du lourd qu'il faudra recycler. En effet, la friche Avi a été gravement polluée, mais le maire l'a annoncé : « ça va bouger en 2014. »

Le temps de la dépollution est long. Il aura fallu 10 ans pour Avi. Les stigmates de la production de peinture ont été lourds : trichlo, chlorates etc. ont été détectés. Un arrêté préfectoral y a interdit toute construction, même après dépollution des sols. C'est l'ancien propriétaire, la multinationale PPG qui, sous pression des pouvoirs publics, a dépollué le site. « *Des bactéries ont été envoyées dans les sols via des piézomètres, des tuyaux de 10 m de long. Ces bactéries absorbent la pollution, puis on détruit ces bactéries. Des analyses ont été menées tous les mois* », explique le maire, Éric Durand. Une société du Nord, leader sur le marché de la dépollution, Baudalet environnement, a racheté la friche en toute connaissance de cause. « *Ils ont fait une belle affaire, et ils voulaient absolument s'implanter là pour la surface, le raccordement routier...* » Le maire a tout de même mis sa condition à la transaction : que l'entrée vers la nouvelle activité ne se fasse pas par le quartier des Francs.

Baudelet a donc demandé à la communauté urbaine un raccordement direct à la Zac des Peupliers toute proche.

Problème : le terrain abandonné concerné pour créer un rond-point appartenait à Réseau ferré de France. En décembre dernier, RFF a signé avec LMCU une convention pour faire d'elle la propriétaire de ses délaissés. Et les crédits pour l'opération avaient été votés il y a plus de 18 mois à la communauté urbaine. Il n'y a plus qu'à... « *L'aménagement devrait débuter dans les mois qui viennent* », estime Éric Durand. Et ça urge, car Baudelet devait initialement s'installer... en 2012 ! Quand le feu vert sera donné, Baudelet a prévu trois millions d'investissements sur le site avec, à la clé, la création de dix emplois pour travailler sur le traitement des métaux précieux dans les circuits imprimés des ordinateurs, téléés... Réhabilitation de friche et développement économique dans le quartier des Francs, l'opération a tout bon.

Deux ans de diagnostics pollution

Côté Carbonisages, rien que pour établir le diagnostic pollution, il aura fallu deux ans. Obtenir l'arrêté préfectoral ? Un an. Des dispositifs rendus drastiques par le Grenelle de l'environnement. Des carottages ont donc été réalisés dans les sous-sols et la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a suivi de près les opérations de dépollution. Celles-ci ont coûté un million d'euros. « *La terre a été grattée et déposée en décharge où elle a été retraitée* », détaille le maire. Une dépollution totale, conditionnelle à la délivrance du permis de construire. Reste aujourd'hui à finaliser la révision du PLU (Plan local d'urbanisme) en zonage d'habitation. En conseil municipal, les architectes ont présenté leur travail et le cabinet Blaq a travaillé sur la notion de jardins habités. Près de 150 logements devraient voir le jour, dont 30 % de logements sociaux. Trois bâtiments collectifs, de l'individuel et 10 plats intermédiaires. Une nouvelle voie sera créée de la rue de la Forgette à la rue Lorthiois. Trois réunions publiques ont déjà eu lieu. Elles ont levé les inquiétudes des riverains notamment au sujet de la hauteur du projet, « *le point haut sera au centre, du R+3, promet le maire, j'ai demandé des petits plots. Et on a prévu trois mètres d'emprise foncière en moins pour créer des pistes cyclables dans la rue Lorthiois qui va être entièrement refaite.* » Le chantier pourrait démarrer dans la 2e partie du semestre 2015.

Mouvaux: Baudelet environnement dans les starting-blocks pour la friche Avi

Plus de trois ans que l'entreprise de Blaringhem (près d'Hazebrouck) attend son heure. Le spécialiste du traitement et de la revalorisation des déchets a acquis l'ancien site de l'entreprise de peinture Avi en juillet 2010. Une friche polluée depuis des années. « Une pollution caractérisée, identifiée et traitée », rappelle Olivier Ramackers, directeur général adjoint (DGA) de Baudelet environnement. Le site est toujours sous surveillance de la préfecture et de la Dréal (Direction régionale de l'environnement) pour la pollution du sol. « Cette période de suivi permettra de valider ou non le traitement. »

Par La Voix du Nord | Publié le 11/03/2014



Ce n'est pas pour cause de pollution que le projet stagne depuis deux ans, c'est pour un problème d'accès routier.

C'est la société PPG, n°2 mondial des peintures et dernier propriétaire, qui s'est chargée de cette dépollution commencée il y a six ans. Différents puits ont été réalisés en fonction des types de polluants détectés, des bactéries ont été injectées dans les nappes, pour dégrader cette pollution. Parallèlement, des puits de surveillance ont été creusés dans lesquels les taux des nappes phréatiques sont prélevés tous les mois. « Depuis six ans, ces taux ont baissé, on arrive sur des taux normaux », observe Olivier Ramackers.

Intrusions régulières

Mais ce n'est pas pour cause de pollution que le projet stagne depuis deux ans, c'est un problème d'accès routier. Lors de l'achat de la parcelle, le maire, Éric Durand, avait manifesté son opposition à un accès via les rues mouvalloises. Entre-temps, Réseau ferré de France (RFF) a proposé ses terrains à LMCU. Il a fallu déclasser les parcelles. « Il y a une

succession de procédures pour lesquelles on attend des signatures, plusieurs parcelles étaient concernées, on ne s'attendait pas à ces délais. Quand on a signé, on pensait que tout serait réglé en six mois. Pour nous, c'est très long. Les délais sont quasi incompatibles avec de l'activité privée, or, nous avons acheté sous la condition d'avoir cet accès. » Le DGA estime que ces délais entraînent une perte d'argent pour l'entreprise. « *Cet argent est bloqué, or, nous allons créer une dizaine d'emplois. »*

De plus, le site abandonné suscite des intrusions régulières, pour des séances clandestines de paint-ball ou des raves. « *Les bâtiments ont été dégradés par les intrusions et le temps. Le coût de réhabilitation sera supérieur à ce qui était initialement prévu. »* L'entreprise est régulièrement appelée par la police pour ces intrusions et a déjà dû reclôturer plusieurs fois.

Les travaux de desserte devraient débuter au cours de ce premier trimestre. Il s'agira de créer une bretelle à partir du boulevard Albert-Einstein et de la relier à la zone industrielle via un rond-point.

La nouvelle activité

Baudelet environnement a donc dû déposer un permis de démolir pour des bâtiments qu'il pensait initialement garder, mais espère tout de même une mise en service avant l'été 2015. Baudalet a déjà un site à Croix, racheté en 2005 mais déjà devenu trop exigü.

Mouvoux accueillera donc cette activité de rachat de métaux auprès de particuliers, d'industries, d'artisans. Sur place, ils seront ensuite triés vers des unités de recyclage de la région, ou vers le site principal de Blaringhem, après tri par une dizaine d'opérateurs.

Deux autres activités seront développées sur le nouveau site, « *mais nous n'en dirons pas plus, car nous sommes dans un secteur très concurrencé à l'échelle nationale. Nous communiquerons après l'été. »* Affaire à suivre, donc.

Mouvoux : Baudelet Environnement s'implante dans «la ville durable»

Baudelet Environnement s'est engagée dans le développement durable bien avant l'heure.

Elle s'implante sur l'ex site Avi, dans une ville qui œuvre à la renaissance du quartier de l'Escalette avec le concept de la 3e Révolution industrielle qui porte sur les énergies renouvelables.

Par La Voix du Nord | Publié le 06/04/2015



Les ex bâtiments d'Avi sont (presque tous) à terre.

Baudelet Environnement, société du Nord, leader sur le marché de la dépollution et de la valorisation des déchets, a acquis l'ancien site de l'entreprise de peinture Avi en juillet 2010... et n'a commencé les travaux de démolition des bâtiments qu'il y a une quinzaine de jours. Le retard est dû à des aléas que ne soupçonnaient pas les dirigeants : une phase de dépollution qui n'en finissait pas, un accès routier par la ZAC des Peupliers à créer, un nouveau poteau EDF à installer... Il aura fallu cinq ans pour enfin démarrer les travaux.

L'engagement de l'entreprise dans la transformation des déchets a commencé en 1964 avec la création de la SA Baudelet par Jean Baudelet. Depuis, le petit chantier de ferrailles s'est développé en collectant et traitant les déchets industriels banals (DIB) et les ordures ménagères. L'arrivée de sa fille et de son gendre dans la société après leur mariage en 1982 – Bernard Poissonnier en tant directeur général et Catherine assurant la direction administrative et financière - a contribué à un nouvel essor. Baudelet développe alors des valeurs de l'économie circulaire en utilisant le biogaz issu de la fusion des métaux ! Et, sans le savoir,

pratique le développement durable. Son expertise en la matière devient telle qu'elle est vite devenue une référence pour les grands décideurs, même étrangers.

Valoriser le déchet au maximum

Aujourd'hui, Baudalet Environnement valorise le déchet au maximum avant l'ultime étape de l'enfouissage dans son éco-parc de Blaringhem. Elle vise à transformer le déchet en énergie et s'inscrit dans la stratégie de la 3e révolution industrielle. À Mouvaux, elle dressera un comptoir d'achat de ferrailles et de métaux auprès de particuliers, d'industries et d'artisans... avec offrira dix emplois à la clé pour travailler sur le traitement des métaux précieux dans les circuits imprimés des ordinateurs, téléphones... Une activité qui va de pair avec l'orientation municipale (« une ville durable »), Éric Durand étant l'un des seuls du secteur à avoir redonné la délégation du développement durable à un de ses adjoints. Également parce qu'à l'autre extrémité de la ville, un quartier vit depuis plus d'un an sa métamorphose en entrant dans le concept de la « Troisième révolution industrielle » inventé par l'économiste américain Jeremy Rifkin. L'Escalette, l'une des plus anciennes cité-jardins de la métropole lilloise, sera à l'avant-garde de l'habitat de demain, avec la généralisation des énergies renouvelables.

Site Avi à Mouvaux : les premiers bâtiments en construction dans un an

Lors de la réunion publique du quartier Les Francs-Vert Pré, le maire Éric Durand a résumé les grandes lignes qui ont trait à l'arrivée de Baudalet Environnement - spécialiste du traitement et de la revalorisation des déchets - sur le site Avi, rue de Verdun.

Par Nord Eclair | Publié le 08/10/2015



Sur place, l'endroit est lissé. Du site Avi ne subsistent que deux bâtiments : celui qui abritait les bureaux et celui du fond avec un toit arrondi. Baudalet environnement a rasé tout le reste et ce sont des centaines de mètres carrés de cailloux qui forment un bel horizon qui attend les nouvelles constructions.

« Si Baudalet n'a pas rasé les bureaux, c'est pour faire une cloison phonique avec les habitations de la rue de Verdun », a expliqué le maire qui a ajouté que le nouveau propriétaire s'était aussi engagé à planter là où la terre est encore visible, « mais il faut attendre la Sainte-Catherine. » Deux nouveaux grands bâtiments sont prévus : Baudalet va déposer un permis de construire en début d'année 2016. « Il sera obligé de demander une enquête publique (elle va durer tout l'été), et la construction se fera dans la foulée pour une ouverture de ses activités fin d'année 2016 ou tout début 2017 », a-t-il estimé.

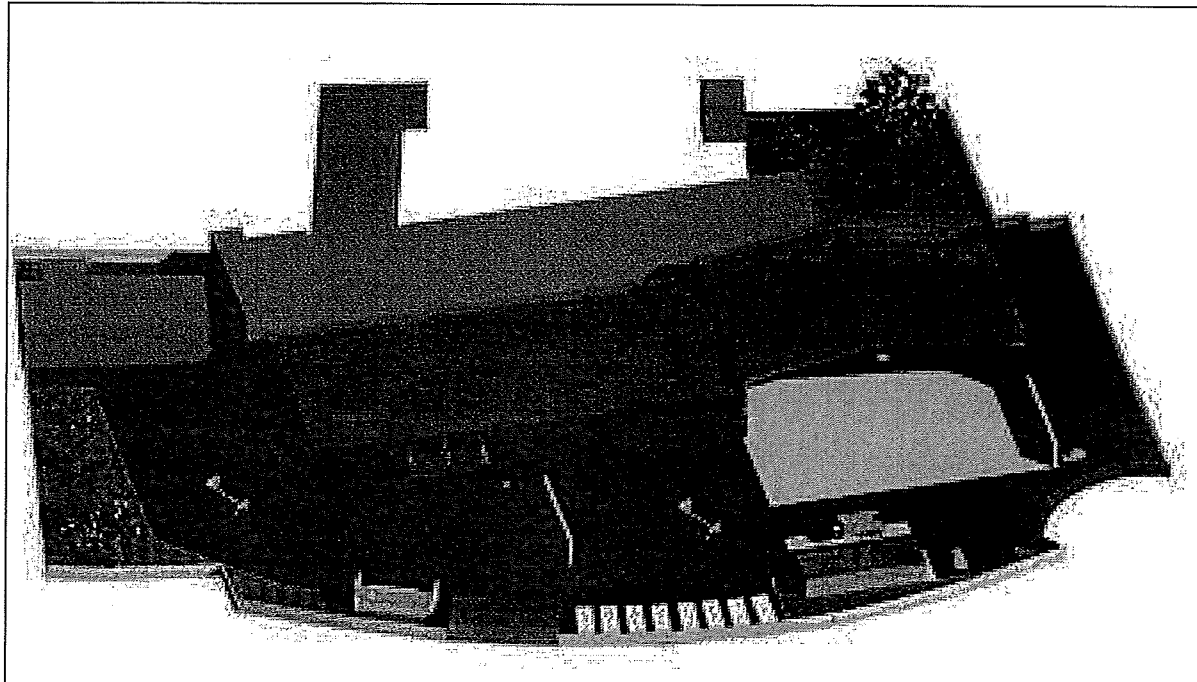
Des places de stationnement

Au bout de la rue de Verdun, à l'angle avec la rue Pierre-Prévost, trône un hangar où Avi est encore peint sur la porte. Des riverains avaient fait savoir qu'ils y verraient bien des stationnements. « Baudalet est d'accord sur le principe, a encore annoncé Éric Durand. Il va venir vers vous pour connaître les personnes intéressées par une place de stationnement sécurisée. »

À Mouvaux, l'entreprise Baudelet environnement bientôt sur la friche AVI

L'entreprise Baudelet environnement (spécialiste du traitement et de la valorisation des déchets pour les entreprises, les collectivités et les particuliers), qui a racheté en 2010 l'ancien site AVI, a dévoilé devant les membres du comité de quartier Les Francs-Vert-pré, les plans de l'implantation future d'un bâtiment destiné au regroupement et au tri de matières valorisables.

Par La Voix du Nord | Publié le 28/04/2016



Le devenir de l'ancien site AVI, on en parle depuis des années ! Un site qui a été gravement pollué (on y produisait de la peinture). Le maire, Eric Durand y avait tout imaginé : un jardin, des logements, un édifice public, une activité tertiaire... Rien de cela n'a été possible. La dépollution de la friche a duré plusieurs années (de 2000 à 2011). Et l'entreprise Baudelet a dû faire face à de nombreux problèmes d'incivilités (site occupé illégalement – nombreuses nuisances, dangerosité, gens du voyage...) « *Nous avons eu le droit à tout* », indique Olivier Ramachers, directeur général adjoint de l'entreprise.

Après la création d'un accès direct au site (il se fait par une nouvelle voie Bd-Albert-Einstein) pour assurer la tranquillité du quartier, et conformément aux souhaits du maire, les bâtiments ont été démolis. « *et ce qui a pu être recyclé a été recyclé* ». L'activité du site ne se fera que du côté de la ZAC des Peupliers.

Un investissement de 4 millions

Les plans du futur bâtiment dont l'architecture a été étudiée en collaboration avec la mairie, ont été dévoilés. Une architecture qui s'intégrera dans l'environnement. « *bardage bois, murs végétalisés* ». Il s'agira d'un « *site étanche* », et les différentes activités se feront à l'intérieur des bâtiments pour éviter toute nuisance sonore. On y trouvera des plates-formes de dépollution de véhicules hors d'usages, de regroupement des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), de regroupement des déchets spéciaux, et un comptoir d'achat de métaux et ferrailles. Le site sera entièrement clôturé, muni de la vidéo surveillance, et gardé.

Un investissement de 4 millions d'euros. Vingt salariés locaux y seront recrutés. Un projet complémentaire de location de garage, rue de Verdun, sera également envisagé. Les travaux débiteront en octobre 2016 pour s'achever en octobre 2017. L'ouverture est prévue pour fin 2017.

Nathalie Debever (CLP)

ANNEXE 7

Procès-verbal des observations

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE des observations écrites ou orales recueillies dans le registre

RÉFÉRENCES :

- Code de l'Environnement, article R.123-18
- Décision n° E16-000201/59 du 30 septembre 2016 de Madame la Présidente du tribunal administratif de Lille
- Arrêté préfectoral de la Préfecture du Nord du 18 octobre 2016

Monsieur Olivier RAMACKERS
Madame Annick DUEZ

Villeneuve d'Ascq, le 13 décembre 2016

L'enquête publique unique ayant pour objet la demande d'autorisation, présentée par la société Baudalet, d'exploiter une installation de tri et transit de déchets, dangereux ou non dangereux, d'activités économiques ou en provenance des collectivités et déchèteries, sur la commune de Mouvaux (59) s'est terminée le 8 décembre 2016 avec une participation très faible du public et sans incident particulier.

Celle-ci a fait l'objet d'une seule visite et d'une seule observation orale d'un habitant de la rue de Verdun consistant surtout à une demande d'informations sur le projet et ses conséquences éventuelles sur le quartier. Aucune observation n'a été envoyée sur le courriel de la Préfecture (pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

Je vous remercie de bien vouloir, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Environnement, me transmettre, sous 15 jours, soit avant le 1^{er} janvier 2017 délai de rigueur, vos observations éventuelles en réponse et sous forme de fichier informatique, format "Word".

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Madame et Monsieur, mes salutations cordiales.

Colette Morice
Commissaire-Enquêteur

Observation orale de M. Rémy habitant 296 rue de Verdun à Mouvaux

M. Rémy est venu s'informer sur le projet et les risques : En quoi consistent les déchets dangereux ? Quel sera le bruit engendré par l'activité (il remarque que depuis la destruction du rang de maisons sur le site, le bruit provenant de l'entreprise de mécanique et du boulevard Einstein est plus gênant), Quelle sécurité sera mise en place sur le site ? Comment seront gérées les eaux et seront-elles polluées ? Quel impact aura t'il sur la circulation ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :